

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 112 (1976)

**Heft:** 8

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Montreux, le 27 février 1976

# éducateur

Organe hebdomadaire  
de la Société pédagogique  
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

# **INFORMATION**

## **PARUTION 15 AVRIL 1976**

auteur original : Oskar BAER

adaptation française pour les classes romandes :

P.-A. GOY, maître à l'Ecole normale, Lausanne,  
G. MARIETHOZ, instituteur à Sion

avec la collaboration de :

professeur C. RAFFESTIN, directeur de l'Institut de géographie de l'Université de Genève, J. ESCHMANN, Marly (FR), et nos conseillers scientifiques et techniques.



Certains enseignants connaissent déjà l'édition en langue allemande, de **conception et de présentation modernes**. L'illustration y est abondante et soignée : cartes, graphiques, schémas, photographies — couleurs et noir-blanc — soutiennent et explicitent le texte, et permettent une exploitation directe dans l'apprentissage en classe et éventuellement sur le terrain.

L'étude de la **GÉOGRAPHIE DE LA SUISSE** ne se conçoit plus par cantons, mais à partir de **15 paysages** choisis dans les trois régions caractéristiques du pays.

Dans l'édition en langue française, la richesse du livre a été rehaussée de trois régions romandes : Vallée de Joux, région de Fribourg, ville de Genève. Des exemples ont été repris dans notre proche environnement : agriculture de montagne en Valais, aménagement du territoire à Lausanne, trafic aérien à Cointrin, etc. Les graphiques et statistiques ont été revus, complétés et mis à jour.

L'ouvrage se présentera extérieurement sous reliure illustrée en couleurs, laminée, au format A4. Intérieurement, le texte est aéré et d'une parfaite lisibilité. Le contenu représente 244 pages.

Cet ouvrage, rédigé en un langage simple et précis, sera d'abord un précieux appui pour TOUS LES ENSEIGNANTS. Il est le manuel de TOUS LES ÉLÈVES qui apprennent la **GÉOGRAPHIE DE LA SUISSE**, dans les classes primaires et secondaires romandes.

## SOMMAIRE DU LIVRE

## I. NATURE DU PAYS

Alpes  
Jura  
Moyen Pays  
Hydrographie  
Climat  
Flore

## II. POPULATION ET HABITAT

Population  
Habitat  
Paysage de demain (aménagement du territoire)

### III. CHOIX DE PAYSAGES

Vallée de Joux	Ville de Zurich
Franches-Montagnes	Ville de Genève
Jura bâlois	Pays d'Appenzell
Lavaux	Commune valaisanne
Région de Fribourg	Haute-Engadine

Seeland                      Avec le chemin de fer du Gothard  
Région du Napf            à travers la Suisse centrale  
Vallée de Stammheim       Région des lacs tessinois

#### IV. ÉCONOMIE

Bases de la vie économique  
Secteurs économiques  
Agriculture (avec l'étude de deux exploitations agricoles vaudoises)  
Industrie (avec l'étude de deux entreprises : Brown-Boveri et Suchard)  
Moyens de transport  
Tourisme  
Commerce extérieur, balance des revenus et intégration européenne

## V ANNEXES

## Etude de la carte Climatologie

## VI. TABLEAUX STATISTIQUES

## CONDITIONS

- Pour les classes des cantons où l'ouvrage est officiellement introduit, s'adresser aux Offices cantonaux des fournitures scolaires ;
  - dès la sortie de presse, l'ouvrage sera en vente : à la **Gilde de documentation SPE**, Collège, **1843 Veytaux**, aux **Editeurs DELTA S.A.**, rue du Château 2, 1800 **VEVEY**, et dans toutes les librairies SLESR, prix de vente unitaire : Fr. 30.—.
  - d'ici au 15 avril (donc durant une très courte période), une **SOUSCRIPTION** est ouverte au prix de Fr. 25.—.

## Sommaire

<b>LA SPR UNE ET DIVERSE :</b>	
<b>L'HORAIRE DES ÉLÈVES</b>	
Vaud	184
Genève	188
Neuchâtel	192
Jura	194
Fribourg	197
Valais	198
<b>ÉDITORIAL</b>	
Comparaison n'est pas raison, mais...	179
<b>COMITÉ CENTRAL</b>	
Impressions de Hongrie	180
Semaine du Sonnenberg	183
Information CMOPE	184
<b>VAUD</b>	
Réforme : pour quand ?	185
AVEPS	185
Commission d'achats SPV	186
Versement du traitement	187
Postes au concours	187
Assurance chômage	187
<b>GENÈVE</b>	
Commission d'évaluation	189
Chronique CIA	189
Handicapés	190
Trois dates à retenir	191
<b>NEUCHÂTEL</b>	
Enseignement en duo	192
Section de La Chaux-de-Fonds	193
<b>JURA</b>	
Commission des statuts	195
Le système	195
Centre de perfectionnement	195
J'ai retenu de mes lectures...	196
Aux moniteurs de condition physique	196
Avis	196
<b>FРИBOURG</b>	
A l'écoute des commissions scolaires	198
En Suisse romande, au cinéma	199

## éditeur

Rédacteurs responsables :

**Bulletin corporatif** (numéros pairs) :  
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

**Educateur** (numéros impairs) :  
Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

**Comité de rédaction** (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.  
René Blind, 1605 Chexbres.  
Henri Porchet, 1166 Perroy.  
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :  
**Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.**

## L'horaire des élèves : comparaison n'est pas raison, mais...

*A l'heure où l'on réexamine les modalités et le calendrier de l'introduction des différentes disciplines du plan romand, où l'on cherche, dans une majorité de cantons, une « fenêtre de lancement » favorable à la mise sur orbite de l'allemand, où l'on parle de surcharge, de nécessité de décloisonner les disciplines, mon collègue Badoux me pardonnera sans doute de consacrer le thème commun de ce numéro à un problème pédagogique, l'horaire des élèves.*

*Vous aurez tout loisir en lisant les différentes chroniques cantonales consacrées à ce sujet de vous faire une opinion précise, de comparer les renseignements chiffrés qui y sont contenus. Gardez toutefois présent à l'esprit qu'il s'agit d'indications sèches — les seules que nous puissions donner sans consacrer deux à trois pages de commentaires que vous ne liriez certainement pas — et qu'il faut par conséquent les nuancer pour en retenir un ordre de grandeur global. Je suis en effet persuadé que bien des facteurs locaux viennent tempérer les extrêmes et ainsi resserer quelque peu les écarts qui peuvent, à première vue, paraître énormes.*

*Il n'en reste pas moins que nous sommes loin d'offrir aux élèves des conditions comparables en dotation horaire pour « faire passer » les programmes romands. A ce propos la remarquable enquête de l'IRDP sur l'évaluation du programme mathématique mettait déjà en lumière certaines de ces différences.*

*Sans vouloir faire une analyse détaillée de ces quelques indications, il convient de constater que grossièrement les cantons se répartissent dans deux groupes dont l'écart moyen est approximativement de quelque 300 minutes hebdomadaires. Relevons également que pour les cantons possédant une réglementation chiffrée des devoirs, les écarts sont beaucoup moins significatifs.*

*Le but de cette enquête n'est pas d'apporter une ou plusieurs solutions ou encore de porter un jugement sur telle ou telle autre tendance. Elle constitue en revanche un élément d'information non-négligeable dans la perspective d'une évaluation systématique des programmes et de leur réussite au travers de la Suisse romande.*

*Je concluerai par deux remarques :*

*— la première, d'une importance très relative, a trait à l'organisation de l'horaire. Deux cantons connaissent la semaine de cinq jours, d'autres l'étudient ou l'ont étudiée ;*

*— la seconde, fondamentale, concerne l'horaire des maîtres. A l'exception d'un canton qui a intégré les obligations de l'enseignant dans le statut du personnel de l'Etat, les données chiffrées qui apparaissent correspondent à la présence en classe. Il faut donc ajouter les temps de préparation, de correction, de perfectionnement, de recherche, etc. Ceci dit pour tous ceux qui ont la fâcheuse et malhonnête tendance à considérer, de l'extérieur, que la profession d'enseignant se limite à l'horaire scolaire. A bon entendeur, salut !*

F. Bourquin.

## Impressions de Hongrie

De 30 à 40 élèves par classe.

Des méthodes archaïques.

Des bâtiments sinon vétustes, du moins austères.

Un manque inquiétant d'enseignants.

D'où vient donc que l'école hongroise nous ait fait une telle impression, nous ait laissé une idée aussi favorable ?

Mais reprenons par le début.

### Dimanche

Une heure et demie d'attente. Personne...

Nous attendions la fanfare, ou presque ; c'est l'anonymat le plus complet. Nous ne pouvions savoir qu'il y avait un salon de réception pour les hôtes de marque, une salle d'attente pour les autres. Nous attendions chez les autres.

Aussi avons-nous passé notre première nuit incognito à l'hôtel. Oh ! pas désespérés du tout ! Il en faudrait plus que cela. C'est donc sans guide, qu'après un repas exquis, nous avons passé de Pest à Buda, du quartier commercial à la ville historique. Premier orchestre tzigane, médiocre, abandonné au profit d'un ensemble pop, excellent. La Hongrie, déjà se révèle déconcertante.

Nous nous attendions à tout, à rien. Nous craignons l'austérité, la rigueur, la sévérité. Nous allions trouver la chaleur, l'humour, le goût de vivre.

Nous redoutions l'uniformité, nous devions rencontrer des personnalités.

### Lundi

Invités par le Syndicat national de l'enseignement, nous nous mettons à la recherche de son siège. Un taxi, hélé à la volée, nous y conduit. Un quartier résidentiel, une ancienne villa de maîtres. Chez nous, il s'agirait d'une ambassade.

Comment décrire l'accueil qui nous est réservé ? Deux heures après, nous serons légèrement gris ; nous serons surtout riches de nouveaux amis, d'amis qu'il nous semble connaître depuis très longtemps : Jozsef, Editka, László, Katalin...

Les verres de palinka qui jalonnent notre visite de bureau en bureau tiennent lieu de protocole. Il nous faut apprendre le « à ta santé » hongrois. Ce sera notre premier exploit.

D'immenses immeubles cachent l'horizon. Le béton est partout. L'école regroupe les 1400 enfants du quartier. Les classes, petites, sont suroccupées. Les pu-

pitres, doubles, sont placés en longues files parallèles. Les enfants, vêtus uniformément de blouses bleues, nous saluent debout, silencieusement. Ce qui nous frapperà : le sérieux à l'étude du plus petit au plus grand, l'assurance de chaque élève qui s'exprime avec calme et confiance, la sérénité de tous les enseignants rencontrés ; jamais un mot plus haut que l'autre ; le sourire, toujours.

Dans ce climat, l'enfant peut se tromper sans déchoir. Des classes maternelles aux classes terminales du lycéen, nous avons toujours vécu cette même tranquille assurance, ce même élan vers le savoir, qui en fin de compte semblent caractériser tous les Hongrois.

Question : Comment avec des méthodes didactiques et éducatives aussi archaïques arrive-t-on à créer un tel climat de confiance et une tel désir d'apprendre ?

Il fallait s'y attendre : on nous montre la salle de sciences naturelles, le matériel mis à disposition de chaque élève. Malheureusement, faute d'autres locaux disponibles, on y fait, au moment de notre visite, de la mathématique ; d'ailleurs, pourquoi faire des sciences naturelles dans ce monde de béton, qui ressemble à Onex, à Meyrin, où l'on ne saurait trouver la plus petite fleur qu'on pourrait observer ?

L'après-midi. Le comité exécutif du syndicat national est face à nous, presque au complet ; Jozsef, le secrétaire général, nous explique le rôle et le fonctionnement de son organisation. Complexé, difficile à comprendre, ce syndicat que ne constitue pas un groupe d'opposition mais un des organismes d'Etat chargé de promouvoir le socialisme tout en étant l'appareil de défense des travailleurs !

Troublante aussi, cette organisation qui, sans que nous le soupçonnions, ressemble à s'y méprendre à celle que nous préconisions dans l'*« Ecole : perspectives nouvelles »*, p. 133, lorsque l'an dernier, nous parlions de « participation ».

Durant près de deux heures, nos hôtes répondront à tour de rôle à nos questions :

— Vous avez inscrit en 3<sup>e</sup> thème de votre prochain congrès, le soutien aux familles d'enseignants qui ont plus de trois enfants. Quelle est la politique du gouvernement et des syndicats en ce qui concerne la natalité ?

— On vous reproche, en Occident, à

vos syndicats, d'être très proches du gouvernement, d'en être un des agents. Qu'en est-il exactement et quelle est votre marge d'autonomie ?

— Comment arrivez-vous à prendre en considération les revendications d'un militant de la base ?

— Vous arrive-t-il de devoir défendre un enseignant réfractaire au régime ?

— Quels sont vos pouvoirs réels sur le gouvernement ?

Aucune question, aussi indiscrète qu'elle puisse paraître, parfois à la limite de la provocation, n'est considérée comme telle par nos camarades. On sent chez Jozsef, chez Editka, chez Katalina le besoin d'expliquer, de faire comprendre. Ils se disent conscients des insuffisances, des carences, des faiblesses de leur organisation sociale. Mais aussi quelle fierté à propos de leurs réalisations ! Ils se sont fixés un but ; ils viennent de très loin ; László me parlera plus tard de l'histoire de la Hongrie, y compris de 1956 ; pour eux seule la voie qu'ils se sont tracée pouvait les sortir de la misère. Ils y sont parvenus. Il leur reste un bon bout de chemin à parcourir. On comprend mieux dès lors leur foi, leur enthousiasme.

Minuit. Ce premier jour nous a révélé un monde inconnu, un monde différent du nôtre. Comment, en Suisse, nos camarades ne comprennent-ils pas la valeur des relations que nous établissons ainsi ? Comment peuvent-ils contester l'utilité des dépenses toutes relatives d'ailleurs, occasionnées par de tels voyages ?

La sincérité de nos amis est telle, qu'après coup, nous nous sentons presque honteux de nos questions, de leur inconvenance. Enfin quoi ? qui supporterait, chez nous, d'être pareillement mis sur la sellette ? probablement aucun d'entre nous.

La dépendance par rapport au gouvernement ? Le syndicat instrument du régime ? L'obédience aveugle ?

Cela existe peut-être. Mais il y a autre chose. Et, finalement pourquoi pas une sorte de nouveau contrat social liant gouvernement et population. Nous nous souvenons d'avoir parlé d'une telle entente lors du Congrès SPR en 1974.

Minuit.

### Mardi

Une école maternelle - Un lycée.

Nous serions frappés par la désuétude de l'un, le modernisme de l'autre : le contraste n'est pas intentionnel. Edikta parle avec la même fierté de la première

et du second, les directeurs respectifs sont tous deux aussi enthousiastes et convaincus de conduire leur bateau avec justesse.

Or, l'école maternelle, telle que nous la découvrons avec nos yeux d'occidentaux est une illustration des idées les plus avancées en pédagogie moderne, le lycée ressemble au bon vieux modèle napoléonien, du moins extérieurement.

Les Hongrois auraient-ils donc mieux compris que nous l'importance d'une éducation première et accordé leurs priorités financières aux premières années de la scolarité ?

Tout l'indique : égalité de traitement et de formation pour tous les enseignants. Tous, y compris les titulaires des classes de 3 ans, reçoivent une formation de niveau universitaire post-maturité.

Jean-Jacques a perdu son père. Le télégramme nous est transmis en pleine visite. Il rentre. Nous décidons que je reste ; l'amitié que nous témoignent les camarades est l'argument décisif.

Aussi le dîner d'adieu, prévu pour le vendredi est-il avancé à ce soir.

Buda c'est l'ancienne ville. Sur la colline, un restaurant, comme beaucoup d'autres. Un orchestre tzigane.

Les repas, il faudrait en parler, dire leur richesse, leur finesse, leur saveur. La découverte gastronomique est pour moi une des clés de la compréhension de la mentalité d'un peuple. Elle est en accord avec ce que je sais déjà des Hongrois.

Chaleureux. C'est bien le mot qui s'applique le mieux au climat de cette soirée. Nous avons mangé délicieusement, bu modérément. Nos paroles, traduites par Edith, ont été rares. Et pourtant, ce soir nous nous sentons riches. Riches, un peu tristes. Pourquoi ? allez savoir ! On sait pourquoi, mais il faudrait tant de mots...

## Mercredi

Curieuse cette école qui maintient ensemble tout au long de la scolarité, de 6 à 14 ans, les mêmes élèves dans la même classe et qui, dès 9 ans, pousse dans telle classe la musique, dans la classe d'à côté les sciences, la mathématique peut-être, ou encore une troisième langue : l'allemand, le français, le latin ou l'espéranto, sans demander ni aux parents, ni aux enfants s'ils sont d'accord avec cette spécialisation précoce !

Une spécialisation qui n'est d'ailleurs pas considérée comme telle, mais plutôt comme l'occasion d'approfondir une branche, une manière de lutter contre l'éparpillement intellectuel.

Curieuse cette école qui, dans un pays en pleine expansion économique place la musique au premier rang des branches principales ; notre étonnement n'échappe pas à nos hôtes : la musique est un fac-

teur très important de l'équilibre personnel ; l'enrichissement de l'individu est une des tâches premières de l'école. Déclarations d'intentions ? Peut-être. Pratiquement, cela se traduit tout de même par quatre heures de musique poussée, ceci dès 9 ans, dans une classe sur 5 ou 6, en plus du programme commun à toutes les classes.

A Kecskemet, à 50 kilomètres au sud de Budapest, une école générale, comme les autres. Des écoliers en blouse bleue. Une différence toutefois : la musique y est enseignée en tant que spécialisation dès la première année selon la méthode de Zoltan Kodaly.

Kodaly, Bartok-Bartok, Kodaly : tout le monde connaît, tout le monde en parle avec respect et admiration ; ils sont les piliers de la culture musicale hongroise moderne.

35 enfants de six ans ; ils viennent de commencer leur scolarité ; ils en sont à leur 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> leçon. Durant 45 minutes, les exercices de solfège, intonation, rythme, pose de voix se succèderont, parfois entrecoupés par une ronde.

Démonstration impressionnante mais quelque peu inquiétante. Impressionnante par la qualité des voix (les élèves ne sont pas choisis), par le niveau des connaissances musicales déjà acquises. Inquiétante, parce que durant 45 minutes les enfants n'auront manifesté le moindre relâchement d'attention, parce que leur spontanéité ne sera pas apparue une seule fois ; sans doute estime-t-on que l'appel à la créativité ne peut être que consécutive à l'acquisition d'une certaine technique.

Charme d'une école de campagne. Le soleil entre à pleins flots. La maîtresse subjugue ses élèves par son sourire. Dehors, toutes les deux minutes le trot d'un cheval tirant son char de foin...

La plaine du Danube à l'infini, plate, monotone. Peu ou pas de fermes. De gros bourgs, quelques villages.

L'agriculture est mécanisée partout. Pourtant de temps en temps une charrue tirée par un cheval ou un bœuf.

Parfois des Tziganes au bord de la route.

Editka m'explique que l'organisation sociale a maintenu dans certains cas l'exploitation individuelle et reconnu le droit à l'existence marginale. Cela pose, paraît-il des problèmes à l'Etat. Rien ne presse ; il ne faut rien brusquer. Dans une, deux générations, peut-être... Le temps travaille pour le socialisme.

Jean-Jacques doit reprendre son avion à la fin de cet après-midi. La visite prévue dans une ferme d'Etat est superficielle. Cela n'affecte pas la qualité de l'accueil, qui, comme dans toutes les campagnes du monde, est cordial, enthousiaste,

empreint de simplicité et de fierté. Nous avions déjà eu l'occasion d'apprécier l'art culinaire de la Hongrie ; ici, loin des villes et des restaurants pour touristes, le régal est complet. S'il n'y avait l'horaire impératif du retour de Jean-Jacques, nous serions restés à table jusqu'à la nuit.

Nous avons mangé à la perfection, dégusté des vins excellents. C'est sur le chemin du retour que je comprendrai l'une des significations du mot camarade.

Devant nous, la voiture officielle des dirigeants du syndicat. Dans la petite Fiat qui nous a été attribuée pour la semaine, il n'y a que Lajos, le chauffeur, Editka et moi. Elle, chargée des affaires culturelles du syndicat, lui, le chauffeur, le sans-grade.

Déjà à l'aller, Lajos, au volant, avait raconté une anecdote un événement du passé, agrémentant notre voyage de son esprit très vif ; en échange, Editka, toutes les 5 ou 10 minutes interrompait notre conversation pour lui résumer, en hongrois, notre conversation ; il y avait entre eux une connivence, une affection dont j'avais à plusieurs reprises remarqué les signes.

Ce trajet de retour vers l'aéroport sera pour moi le meilleur souvenir de Hongrie. Comment en sommes-nous arrivés à parler du folklore ? Je crois que j'ai parlé de ma déception du premier soir à propos de musique tzigane. Editka m'a expliqué que cette dernière ne constituait qu'un des aspects plutôt touristiques du véritable folklore de la Hongrie. Elle n'avait pas encore tout à fait fini de traduire mon étonnement à Lajos que celui-ci entonnait un chant, qu'aussitôt Editka reprenait en seconde voix. Une heure durant, riant souvent, émus parfois l'un et l'autre, ils chantèrent pour moi leur folklore, lui le chauffeur grand-père, elle, l'intellectuelle.

En descendant de la voiture, j'avais appris que le mot camarade que les Hongrois se donnent mutuellement pouvait être plus qu'une simple formule de politesse, une civilité conventionnelle analogue à notre Monsieur, à notre Madame, mais une marque d'estime et de respect mutuels. J'avais appris aussi que les rapports hiérarchiques peuvent sinon être supprimés — je ne pourrais l'affirmer sur le plan général — au moins revêtir une signification plus humaine.

## Jeudi

Ce matin, il n'y a rien de particulier au programme.

Neuf heures, Edith, l'interprète, vient me chercher. Nous ferons du shopping, nous visiterons les vieux quartiers. Matinée agréable, surtout marquée par les innombrables anecdotes, parfois très drôles

que me raconte Edith. Elle connaît chaque pierre, elle se souvient de tous les événements qui marquent l'histoire hongroise contemporaine ; on la sent hongroise jusqu'à la fibre, fière de l'évolution de son pays, elle, qui pourtant voyage dans tous les pays d'Europe et d'ailleurs et qui peut comparer.

Cette même fierté, je la retrouve l'après-midi chez les responsables syndicaux de la ville de Budapest ; ils sont sept. Ils m'expliquent le fonctionnement de leur organisation, leurs contacts avec la base, leurs préoccupations. La discussion très animée durera trois heures. Elle commencera par un long discours : pour la première fois, j'ai l'impression d'être l'objet d'une sorte de propagande ; lorsqu'on m'affirmera que 95 % des enseignants suivent sans pression aucune les assemblées syndicales, je me cabrerai. Il faudra plus de 10 minutes pour dépoliller les diverses raisons qui amènent les adhérents à participer aux réunions, une participation qui, en fin de compte, approche les 65 %.

La fin de la discussion me permettra d'obtenir les informations souhaitées avec précision, clarté, dans un esprit dénué cette fois de toute volonté propagandiste.

Je dois adresser ici les cordiaux messages des enseignants de Budapest par l'intermédiaire de leur représentante, Ma-

Les policiers, du moins ceux que l'on reconnaît, sont rares. Près d'une gare, j'observerai un attroupement de personnes qui paraissent plus pauvres que la moyenne : certaines d'entre elles semblent avoir bu ; ce sont les seules que je verrai dans cet état.

Je finis par me perdre. Un taxi me ramène à l'hôtel.

## Vendredi

L'Ecole normale d'Esztergom ; elle se situe au nord de Budapest. Il faut, pour s'y rendre longer le Danube ; en face, sur la rive gauche, la Tchécoslovaquie. Aujourd'hui, c'est László qui me sert de guide. Au cours du trajet, il m'explique la Hongrie, son histoire, ses efforts, sa marche vers le socialisme. La discussion passionnée et passionnante se prolongera à l'école normale, avec le directeur, homme de haute culture. Elle ne sera pas terminée à la fin du repas servi dans une petite auberge dominant l'un des coude du Danube. Communistes convaincus, le directeur et László, se relaient pour répondre à mes questions qui dépassent très largement les problèmes purement pédagogiques ; leur communauté de pensée est frappante ; ils ne se connaissaient pas une demi-heure auparavant ; leur logique est implacable, elle ne me choque pas, sauf

à mon avant-dernier jour en Hongrie. J'ai besoin de comprendre : on ne peut comprendre un système scolaire que par référence à l'organisation politique.

C'est dans ce contexte que nous abordons l'éducation politique des enseignants, leur rôle dans l'éducation des masses, leurs tâches sociales. De l'école normale, je ne verrai rien. Il me restera quelques connaissances fournies par le directeur, quelques idées aussi relatives à la formation continue. En effet, s'il y a 400 normaliens l'école normale assume, en plus, la formation de 600 enseignants en fonction, sans posséder toutes les qualifications requises sur le plan légal.

Ce soir, nous allons à l'Opéra. On ne saurait passer une semaine à Budapest sans entendre un concert de Bela Bartok. Je ne suis pas enthousiaste à l'idée de consacrer cette dernière soirée à la culture. La fatigue commence à se faire sentir et, je dois l'avouer, l'opéra en général ne m'attire pas spécialement.

Je passerai contre toute attente une soirée excellente, intéressante tant par la qualité du spectacle que par l'échange d'idée à propos de la notion de culture dans nos pays respectifs. De la culture, nous passerons aux loisirs, aux relations familiales, à la place des jeunes.

Il est de nouveau passé minuit lorsque je me couche.

## Samedi

Dernier jour. Nous avons exprimé. Jean-Jacques et moi, le désir de visiter une école de campagne. Ce matin, on m'emmène dans les collines. On nous y attend avec des fleurs et des chants. Chacun s'est mis sur son trente et un pour recevoir ceux de la ville et le visiteur suisse. Dans les classes pourtant, rien d'inhabituel : leçons de type traditionnel, matériel désuet, et toujours cet étonnant enthousiasme et ce désir d'apprendre déjà observé tout au long de nos visites.

Dans la salle des maîtres, je serai pour la première fois questionné à propos de la Suisse, de notre organisation scolaire, de nos habitudes ; la majorité des questions tournent autour de la vie à la campagne ; il semble que partout les problèmes de la terre soient les mêmes.

Sandwiches, palinka... c'est l'heure du dîner. Mon dernier repas hongrois ; il prend un caractère un peu solennel qu'avaient perdu nos dernières rencontres.

Promesses d'au revoir, invitations réciproques. Toasts divers.

C'est déjà le chemin de l'aéroport.

Il fait un temps superbe. L'avion s'élève, tourne sur Budapest. Tout cela est un peu triste. Dans le reflet du hublot, il me semble voir les sourires de László,



ria, à tous les retraités de Suisse romande. Cette pensée me touche, surtout lorsque je pense à quel point il nous arrive, chez nous, d'oublier nos anciens.

Qui parlait d'austérité ? Ce soir, je flâne à nouveau, seul, dans les rues de Budapest. Les trottoirs sont encombrés de flâneurs, les terrasses de café envahies. Parfois, s'embrassant à pleine bouche, deux amoureux obligent les passants à faire un détour, à descendre du trottoir ; personne ne réagit, ne s'étonne.

sur un point qui relève de l'information ; ils me reprochent d'être victime, comme le monde occidental en général, d'une propagande et d'une presse entièrement dépendante du capitalisme. Je dois constater qu'ils sont, de la même manière, informé unilatéralement à propos du problème palestinien. Le match, sur ce point au moins, est nul.

Le fait que la pédagogie ait été laissée au second plan durant toute cette journée s'explique : j'en suis, en effet, déjà

d'Edith, de Joszef, de Katalina, d>Editka... Depuis mon retour, je raconte souvent. J'essaie d'expliquer, de témoigner. Je n'oublie rien de la situation internationale, ni le sort de certains intellectuels dans les pays de l'Est, ni l'antisémitisme qui y sévit, dit-on, ni les contraintes qui pèsent sur les travailleurs, ni certains votes à l'ONU.

Depuis mon retour, je raconte. Systématiquement, on me dit qu'on ne nous a montré que ce qu'on a bien voulu, qu'on nous a présenté la Hongrie sous une lumière avantageuse, déformée. On nous dit qu'il aurait fallu interroger les

paysans, les ouvriers, les pauvres. On nous dit vous vous êtes laissés éblouir.

Ah ! si nous critiquions, si nous démolissions ! Si tout dans notre récit pouvait être gris, triste. Si tout pouvait correspondre aux clichés.

Eh bien non ! le tableau n'est ni noir ni blanc. La Hongrie comme notre pays est tout en nuances. Nous nous sommes contentés d'en saisir quelques-unes. Ni plus, ni moins. Et c'est déjà beaucoup. Suffisant, en tout cas, pour souhaiter y retourner.

R. Grob.

## Semaine du Sonnenberg

Le Centre d'études et de conférences du Sonnenberg près Braunschweig a réservé, sur notre demande, dix places pour des participants de Suisse française de 17 à 25 ans, pour une session qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 10 juillet 1976. Thème général : **Wirtschaft und Gesellschaft** (Economie et société).

Exposés et discussions, excursions dans cette splendide région du Harz, occasions

de discuter avec des jeunes de divers pays. Seules les dix premières inscriptions pourront être acceptées.

Coût : inscription 140 DM avec logement et nourriture au Sonnenberg. Le voyage Lausanne-Braunschweig (billet collectif) revient à Fr. 150.— environ. Inscriptions, jusqu'au 15 mai 1976, dernier délai.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

## AMIS SUISSES

## Assemblée annuelle du Sonnenberg

C'est au Centre culturel du Herzberg-sur-Aarau que s'est tenue, les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février derniers, la rencontre annuelle des Amis suisses du Sonnenberg, organisation qui patronne les Semaines pédagogiques de Trogen. En accueillant les participants, le directeur du Herzberg, M. Sammy Wieser, rappela que c'est sur l'initiative de Fritz Wartenweiler que fut créé, il y a juste 40 ans, ce centre qui ne cesse d'accueillir groupes d'études, semaines culturelles, séminaires et congrès. Construite sur une éminence, devant les vastes plaines argoviennes, cette maison peut accueillir plus de cent participants.

L'assemblée des Amis suisses du Sonnenberg était honorée de la présence du Dr Walter Roy (Angleterre), président international, et de M. Fritz Eytel (Allemagne), délégué du bureau central de Braunschweig.

M. Paul Binkert, président, rappela les objectifs élevés de ceux qui, au sortir de l'effroyable tragédie hitlérienne, ont voulu poser les bases d'un centre de réflexion, de recherche et d'étude de tout ce qui peut contribuer à une meilleure compréhension entre les peuples. Le Centre international du Sonnenberg, près de

Braunschweig, accueille toute l'année des semaines d'études sur les problèmes du temps présent. D'entente avec le Dr Roy et M. Fritz Eytel, nous avons réservé dix places, pour des jeunes Romands de 17 à 22 ans, pour la session du 1<sup>er</sup> au 10 juillet, consacrée au thème « Economie et société » (*Wirtschaft und Gesellschaft*).

Le Dr Roy a rendu hommage au travail persévérant de Walter Schulze, instituteur allemand, lui-même victime de la sanglante tragédie, qui a consacré son existence à cette œuvre de réconciliation.

Le premier à transférer en Suisse l'idée de ces semaines de rencontre fut le Dr Willy Vogt (Zurich), qui fut rédacteur du Schweizer Lehrerzeitung. Il rappela le rayonnement extraordinaire de ces premières entrevues, où les ennemis d'hier se tendirent la main pour construire un meilleur avenir.

## Problèmes d'orientation professionnelle

Il est indéniable que bien des ressentiments, des psychoses même, naissent d'une mauvaise adaptation de l'individu à son entourage. Et le choix d'une profession constitue une option fondamentale. C'est le Dr Reto Jörg, psychologue et conseiller de profession qui fit part de ses expériences. Il est fréquent que, sous la pression des nécessités économiques, les inclinations des futurs apprentis ne puissent pas toujours être prises en considération. Mais en se consacrant à son « hobby » le jeune peut préparer son insertion dans l'activité spécialisée de son choix. Cet exposé suscita un large échange de vues.

## Partie administrative

1975 fut pour l'Association l'année d'une session très réussie à Trogen, sur le thème « Importance du rythme dans l'éducation ». Le nombre des membres de l'association s'est accru de façon réjouissante ; cela se constate dans le résultat financier de l'exercice, commenté par Annemarie Berger-Albisser, qui annonce un bénéfice de Fr. 991.30. Les comptes, vérifiés par A. Pulfer, sont adoptés. Démissionnaire, M<sup>e</sup> Berger est remplacée par M<sup>me</sup> Rösli Aebscher (Langenthal) comme trésorière. Il a été rappelé que la Semaine pédagogique de 1976 aura lieu à Villars-les-Moines, du 12 au 17 juillet. Le thème choisi est « L'enseignant à la recherche de son identité ». Un pressant appel a été adressé aux membres présents pour qu'ils participent également aux sessions romandes.

A. P.

A louer à MORGINS (Valais)

## CHALET POUR GROUPE

68 lits, semaine du 4 au 11 avril 1976.  
Renseignements : Tél. (025) 8 31 45.

# Information CMOPE

## L'éducation et l'enseignement dans le monde entier

Selon le programme établi à son intention, M. Wilhelm Ebert, président de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE) se rendra dans huit pays d'Asie et d'Amérique du Sud entre le 9 décembre et le 9 février afin de discuter de questions d'intérêt national et international avec les représentants des enseignants.

Le tour du monde de M. Ebert le mettra en contact, en Inde, avec l'une des plus importantes et des plus anciennes organisations d'Asie, ainsi qu'avec certaines des plus petites et des plus récentes.

La All India Federation of Educational Association (AIFEA), qui compte 450 000 membres, l'a invité à prendre la parole à son Congrès du Jubilé qui marquera son cinquantième anniversaire, à Bombay. Par ailleurs, des groupes comptant quelques centaines d'enseignants qui ont récemment achevé, ou qui sont encore en train de s'organiser, lui feront part de leurs expériences lors de la première conférence régionale de la CMOPE pour le Pacifique Sud. Dans son allocution au congrès de l'AIFEA, M. Ebert en exposera le thème principal « Une éducation adaptée à tous les besoins de l'Inde » en le plaçant dans une perspective mondiale.

M. Ebert passera les quatre premiers jours de la nouvelle année en Papoua Nouvelle-Guinée, dont l'Association des enseignants, la PNGTA, est devenue membre national de la CMOPE au moment de l'accession de ce pays à l'indépendance, le 16 septembre dernier. La visite du président de la CMOPE commémorera les deux événements et aidera à renforcer l'association sur le plan national comme sur le plan international.

Ce voyage officiel, qui est le premier effectué par un président de la CMOPE dans cette région, se poursuivra en Nouvelle-Zélande. Après cinq jours d'entretien avec des dirigeants de l'Educational Institute, M. Ebert continuera sur Suva (Fidji) où se déroulera la Conférence régionale de la CMOPE pour le Pacifique Sud.

Cette manifestation, sans précédent jusqu'ici, réunira les porte-parole des enseignants et des gouvernements de quelques-unes des nations insulaires les plus isolées du monde, ainsi que des représentants de l'Organisation internationale du travail, de l'Australian Teachers' Federation, de la National Education Association des Etats-Unis, enfin de l'Educa-

nal Institute et de la Post Primary Teachers' Association de Nouvelle-Zélande. La CMOPE y sera représentée principalement par M. Ebert et par M. William Ulrich, secrétaire adjoint.

M. Ebert, qui assistera à la conférence du 12 au 16 janvier, présentera le thème « Les enseignants et les pouvoirs publics » en se référant notamment à la recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant. Les autres grandes questions traitées concer-neront la carrière de l'enseignant, l'en-seignant en tant qu'individu, les services organisationnels, le développement na-tional, la communauté des enseignants et la communauté du Pacifique Sud.

En Amérique du Sud, M. Ebert sera rejoint par le secrétaire général de la CMOPE, M. John Thompson. Ensemble, ils passeront trois jours au Chili pour faire le point de la situation depuis la visite de M. Thompson, en février dernier. Le 27 janvier, ils se rendront en Argentine

pour des entretiens avec la Confederación de Trabajadores de la Educación de la République argentine (CTERA). La CTERA et ses dirigeants ont été privés des droits et des responsabilités qui reviennent normalement à un organisme représentant 240 000 enseignants. La CMOPE s'efforce de redresser cette situation et poursuivra ses efforts sur place.

Du 31 janvier au 4 février, MM. Ebert et Thompson assisteront au Douzième congrès de la Confederação de Professôres do Brasil (Brésil) à Curitiba. Les congressistes examineront la formation des enseignants, les enseignants et leurs organisations au regard de la transformation de l'éducation et des autres domaines.

Enfin, les représentants de la CMOPE auront des conversations à Asunción (Paraguay) avec la Federación de Educadores del Paraguay (5-7 février) et à São Paulo (Brésil) avec le Centro do Professôrdo Paulista (7-9 février). C'est le CPP qui, en 1972, a reçu le stage d'études continental de la CMOPE et son président, Solon Borges dos Reis, joue un rôle important dans les affaires internationales.

## Vaud

## LA SPR UNE ET DIVERSE

### L'horaire des élèves

Se basant sur les articles de lois, règlement d'application et instructions diverses, l'horaire global hebdomadaire des écoles primaires vaudoises se présente comme suit :

#### Horaire global hebdomadaire exprimé en minutes effectives en classe

Degré inférieur : 23 heures 50 minutes, soit 1430 min.

Degré moyen : 28 heures 50 minutes, soit 1730 min.

Degré supérieur : 28 heures 50 minutes, soit 1730 min.

#### Horaire légal de l'enseignant

Degré inférieur : 26 heures plus 3 heures d'appui.

Degré moyen : 32 heures.

Degré supérieur : 32 heures.

Observations : les enseignants du degré inférieur doivent consacrer chaque jour

une demi-heure aux élèves faibles. Tous les enseignants doivent être en classe 10 minutes avant l'heure d'ouverture pour y accueillir et surveiller les élèves.

#### Mathématique et français

##### 1. Mathématique

Degré inférieur : 4 heures 30 minutes.

Degré moyen : 5 heures.

Degré supérieur : 7 heures.

##### 2. Français

Degré inférieur : 8 heures.

Degré moyen : 10 heures.

Degré supérieur : 8 heures 30 minutes.

#### Organisation de l'horaire

Les heures d'école sont réparties sur tous les jours ouvrables, soit 4 heures le matin et 2 heures l'après-midi, à l'exception du mercredi après-midi et du samedi après-midi.

## Importance des devoirs

Pour les devoirs à domicile, l'instituteur tient compte des règles suivantes :

1) Les devoirs à domicile sont toujours proportionnés, comme longueur et comme difficulté, à l'âge et au développement des élèves ;

2) ils sont préparés en classe de telle manière que les élèves puissent les faire sans aide à domicile ;

3) le personnel enseignant les contrôle avec soin ;

4) la durée de travail à domicile ne doit pas normalement dépasser :

— 20 minutes par jour pour le degré inférieur, en 2<sup>e</sup> année ;

— 30 minutes pour le degré moyen ;

— 45 minutes pour le degré supérieur ;

5) les devoirs à domicile sont notablement allégés pour le lundi ; ils sont supprimés pendant les vacances ;

6) aucun devoir ne peut être donné le matin pour l'école de l'après-midi.

## Conclusion

Après lecture de notre horaire, nos collègues romands s'interrogeront peut-être sur la valeur des enseignants vaudois ou sur le quotient intellectuel de leurs élèves. Qu'ils se rassurent... et se souviennent tout simplement de la chanson de notre cher Gilles :

« Y'en a point, y'en a point comme nous !!! »

Hélène Gilliard.

## Réforme : pour quand ?

Nos autorités vont-elles à nouveau tergiverser face à la réforme, se refuser à assumer leurs responsabilités sur le plan scolaire ? Placé jadis à l'avant-garde par la publication du « Rapport des quarante », Vaud reste aujourd'hui le seul canton romand qui, s'égarant dans des études interminables, n'a pas rénové les structures de son école, ne les a pas adaptées aux connaissances et aux nécessités pédagogiques actuelles. Et pourtant, cette réforme fondamentale était apparue indispensable à la commission d'il y a vingt ans.

Certes, le Grand Conseil a admis de repousser l'entrée au « collège » d'un an, à partir de 1977. Mais n'entend-on pas dire maintenant que, pour des raisons de « globalité » des mesures, l'application de cette décision serait différée d'une ou de plusieurs années ? Ne doutons pas que nos députés, si d'aventure cette question venait à leur être posée, ne se laisseront pas leurrer par un appât aussi gros ! Les moyens mis en œuvre par le CREPS depuis sa création ont en effet permis l'élaboration de modèles de structures, conjointement à la mise au point de nouvelles méthodes. Les résultats, obtenus parallèlement à la refonte des programmes entreprise par CIRCE, ont été suffisamment étudiés pour être applicables dans un avenir très prochain... si l'on a la volonté d'aboutir. Seulement, cette réforme combien souhaitable pour nos enfants, pour nos élèves, se heurte aux pressions « qualitativement » énormes de certains milieux minoritaires. Par voie de conséquences, et en arguant de « données nouvelles », on s'achemine à la remise sur le métier de tout l'ouvrage... une nouvelle fois... et en attendant la suivante.

Les indices de cet état d'esprit ? Ils ne sont que trop nombreux :

— La consultation prospective du CER (Conseil exécutif de la réforme) sur les futures hypothèses de travail du CREPS devait permettre une décision de principe assez tôt pour en assurer l'exécution. En

dépit de majorités sans équivoque en faveur de l'option « cycle d'observation hétérogène en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années » et la solution « dans la foulée » quant à l'entrée en vigueur, la décision tarde encore et risque finalement de n'être connue qu'au milieu de 1976.

— Le réexamen complet, par une autre commission, du projet de formation des maîtres primaires présenté par le groupe ad hoc chargé de cette tâche.

— A deux reprises déjà, les grandes organisations d'enseignants vaudois, dont la participation en tant que praticiens est soi-disant souhaitée, sont reléguées dans des commissions dites de réflexion par l'introduction de conseils « exécutifs » dont elles sont exclues.

— L'attention trop souvent excessive et sans commune mesure avec leur importance accordée aux manifestations de groupuscules de tendances diverses tirant l'essentiel de leur pouvoir de séduction de l'incertitude dans laquelle se trouvent les enseignants au sujet des projets de l'Etat, n'est-elle pas le prélude et la double justification à un revirement de la politique scolaire du Département de l'instruction publique faisant fi des thèses défendues depuis fort longtemps par la SPV et de nombreux milieux ?

— Lors de la consultation du CER déjà mentionnée, la participation des associations à la poursuite des travaux était expressément souhaitée : elle fut volontiers accordée et garantie par notre société. Les semaines s'écoulent, les travaux se poursuivent, mais, de la collaboration annoncée, pas de nouvelle.

Devant la situation ainsi créée, le comité cantonal juge indispensable de rappeler quelques positions prises ces dernières années par l'assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise, à savoir :

— Ecole enfantine de deux ans offerte partout puis scolarité débutant par six années en classes hétérogènes ; généralisation cantonale et non régionale des nouvelles structures.

— Redéfinition des objectifs de l'école ; introduction de méthodes et de moyens nouveaux.

— Formation des maîtres séparant la culture générale (études gymnasiales) et l'apprentissage professionnel.

— Harmonisation de l'école vaudoise et de celle des autres cantons romands.

DANS L'IMMÉDIAT, LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE INSISTE SUR LES POINTS SUIVANTS :

— Application, en collaboration avec les associations d'enseignants, de la décision du Grand Conseil, visant à retarder d'un an l'entrée au collège dès 1977.

— Création d'un cycle d'observation en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, dans des classes hétérogènes.

— Proposition d'ouverture de ce cycle dès 1978 soumise au Grand Conseil en 1976 encore.

Ces demandes, moyennant un effort supportable, sont toutes réalisables. Ni conservatrices, ni révolutionnaires, elles rejoignent celles de la plupart des interlocuteurs du CER ; elles tendent à un rajeunissement de notre école par une évolution au moment opportun. Chacun doit être conscient que tout retard serait inopportun, préjudiciable aux finances de l'Etat, au maintien de relations confiantes ainsi que, et c'est l'essentiel, aux intérêts de la grande majorité des enfants.

Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise.

## AVEPS

### Tournoi de handball

Il aura lieu le **mercredi 17 mars 1976** dès 13 h. 30 à la salle omnisport des Bergières, à Lausanne.

Les inscriptions devront parvenir à : Claude-E. Golay, Champ-Soleil 11, **1012 Lausanne**, pour le **10 mars 1976** au plus tard.

# COMMISSION D'ACHATS SPV

## ACTION PASCALE

### MACHINES A ÉCRIRE PORTATIVES

#### 1 HERMES BABY

Chariot normal, indicateur de fin de page, etc.  
Avec coffret, *prix indicatif : Fr. 315.—*

Prix SPV : Fr. 246.—

#### 3 HERMES 3000

Chariot normal, tabulateur automatique, réglage du toucher, etc. en plus des avantages de l'Hermès MEDIA.  
Avec coffret, *prix indicatif : Fr. 660.—*

Prix SPV : Fr. 515.—

#### 2 HERMES MEDIA 3

Chariot normal, indicateur de fin de page, margeurs éclairés, etc.  
Avec coffret, *prix indicatif : Fr. 510.—*

Prix SPV : Fr. 398.—

#### 4 HERMES 3000 B

Chariot de 33 cm, caractéristiques de l'Hermès 3000.  
Avec housse, *prix indicatif : Fr. 735.—*

Prix SPV : Fr. 574.—

#### 5 AUTRES MODÈLES

(électriques compacts, par exemple) sur demande.

##### CARACTÈRES A CHOIX.

A ELITE, espacement 2 mm.

La haute précision

B ELITE, espacement 2,12 mm.

La haute précision

C EPOCA, espacement 2,5 mm.

La haute précision

D PICA, espacement 2,5 mm.

La haute précision

E SCRIPT, espacement 2 mm.

La haute précision

F TECHNO-ELITE, espacement 2,12 mm.

La haute précision

G TECHNO-PICA, espacement 2,5 mm.

La haute précision

**PRIX NETS — GARANTIE D'UN AN AUPRÈS DU VENDEUR — NON MEMBRE SPV : SUPPLÉMENT DE FR. 5.— PAR MACHINE.**

#### CONDITIONS

**COMMANDE :** à l'aide du bulletin ci-dessous, rempli complètement et en caractères d'imprimerie.

**INSCRIPTION :** délai 20 mars. Passé cette date, le respect du délai de livraison n'est plus assuré.

**LIVRAISON :** avant Pâques (non garantie pour l'HERMÈS MEDIA 3 en cas de trop nombreuses demandes).

**PAYEMENT :** de suite, au plus tard à réception de la machine. (**CCP : CA/SPV. 10 - 12 805**). Passé un délai de 3 jours, un supplément de **Fr. 10.—** par machine est exigible.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS :** pour cette action, tél. (021) 27 65 59.

A retourner à la C.A. / SPV, secrétariat SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne

#### ADRESSE

Mme, Mlle, M. NOM :

PRÉNOM :

RUE :

LOCALITÉ N° :

TÉL. :

MEMBRE SPV actif, associé ou honoraire oui — non

#### COMMANDE

Indiquer le nombre de machines, encadrer le caractère choisi, souligner le mode de livraison souhaité.

..... HERMES BABY à Fr. 246.—

Caractères A D E G

..... HERMES MEDIA 3 à Fr. 398.—

Caractères B C D F G

..... HERMES 3000 à Fr. 515.—

Caractères B C D F G

..... HERMES 3000 B à Fr. 574.—

Caractères B C D F G

\* Je désire recevoir la machine à l'adresse indiquée.

\* J'en prendrai livraison au magasin, à Lausanne.

#### PAYEMENT

Le montant de la commande (y.c. un supplément de Fr. 5.— par machine si je ne suis pas membre de la SPV) soit  
Fr. ..... au total, sera versé de suite, au plus tard dans les 3 jours suivant la livraison, au **CCP CA/SPV, 10 - 12 805**.

Date :

Signature :

## Versement du traitement

Renseignement pris auprès du Service du personnel de l'Etat de Vaud, les membres du corps enseignant primaire touchent maintenant leur salaire aux mêmes dates que les autres employés cantonaux. Nous pensons en conséquence utile de reproduire les passages essentiels d'une lettre envoyée par le service précité à la fédération.

« Pour l'année 1976, les traitements seront disponibles sur les comptes bancaires selon le programme suivant :

janvier	mardi	20
février	vendredi	20
mars	lundi	22
avril	jeudi	22
mai	vendredi	21
juin	mardi	22
juillet	jeudi	22
août	lundi	23
septembre	mercredi	22
octobre	vendredi	22
novembre	lundi	22
décembre	lundi	20

» A l'avenir, il n'y aura plus de modification de cet ordre, le principe retenu étant celui du versement des traitements sur les comptes bancaires à la date du 22 ou du jour ouvrable le plus proche.»

En résumé, le traitement est à disposition :

- dès le 22, si c'est un jour d'ouverture des banques ;
- dès le 21, si le 22 est un samedi ;
- dès le 23, si le 22 est un dimanche.

Secrétariat général SPV.

## Offre d'emploi

La Paroisse réformée de Sion cherche un instituteur expérimenté pouvant exercer une fonction de maître principal (4 ou 5 classes).

Renseignements au Service de l'enseignement primaire (tél. (021) 20 64 11, interne 67).

## POSTES AU CONCOURS

Durant les semaines à venir l'annonce de classes à repourvoir va paraître dans la « Feuille des Avis officiels » du canton de Vaud. En février déjà, plusieurs dizaines de places sont mises au concours. Les délais de publication de l'*« Educateur »* et la place qu'occuperaient l'insertion régulière de

ces communiqués, nous incitent à vous recommander plutôt la lecture régulière du journal officiel qui se trouve dans tous les établissements publics du canton.

A tous les intéressés, bonne chance !

L. M. Gilliard.

**CONGRÈS SPV 1976**  
**22 mai 1976**

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ :

## Assurance chômage

Maîtres et maîtresses de l'enseignement spécialisé qui travaillent dans des institutions privées sont astreints à s'assurer à une caisse d'assurance chômage. Toutefois ceux et celles d'entre eux qui cotisent à une caisse de retraite et sont engagés pour une durée indéterminée par l'une des institutions suivantes n'y sont pas astreints obligatoirement :

- Ecole de Mémise, Lutry ;
- Le Repuis, Grandson ;
- Institut romand d'éducation, Serix-près-Oron ;
- Eben Hézer, Cité des enfants, Corsier-sur-Vevey ;
- Hôpital de l'enfance, Lausanne ;
- Hôpital orthopédique, Lausanne ;
- Hôpital ophthalmique, Lausanne ;
- L'Espérance, Etoy ;
- Institution de Lavigny.

\* \* \*

Signalons, d'autre part, que l'AVOP recommande aux comités des associations, employeurs des enseignants spécialisés en regard du Code des obligations, de prendre en charge la moitié des primes versées par leur personnel à l'assurance chômage.

Secrétariat SPV.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :  
Mme Hélène GILLIARD, rte du Rebozoir 3, 1260 Nyon. Tél. (022) 61 59 38.

## LOUEZ VOTRE MAISON A PROFESSEURS

hollandais/anglais en vacances. Aussi possibilité d'échange ou location. E.B. Hinlopen, professeur d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Pays-Bas.

## Château de Grandson derniers jours

pour obtenir le découpage avec 20% de rabais  
Voyez nos annonces dans les nos 4 et 7 de l'*Educateur*  
Ketty & Alexandre 1041 St-Barthélemy

## LA SPR UNE ET DIVERSE

### L'horaire des élèves

L'horaire hebdomadaire des écoliers genevois tient compte de l'âge des enfants. A l'école enfantine, par exemple, deux périodes facultatives sont prévues dans la journée : le matin les classes accueillent les enfants à partir de 8 h. 10, mais leur présence n'est obligatoire qu'à partir de 9 heures, moment qui marque le début des cours. L'après-midi les élèves sont en récréation surveillée de 13 h. 30 à 13 h. 50. La période d'accueil du matin

est précieuse ; elle permet un meilleur contact individuel entre la maîtresse et chaque enfant. D'autre part, pour ceux qui ont de la peine à récupérer, la possibilité de pouvoir dormir un peu plus longtemps le matin est précieuse.

Dans les petits degrés de l'école primaire (2P, 3P), on a préservé une période facultative le matin. Elle est cependant de plus courte durée : 30 minutes (7 h. 55 à 8 h. 25).

Horaire des élèves	JE 1E 2E 1P
obligatoire	890 minutes
facultatif matin	250 minutes
facultatif après-midi	80 minutes

2P 3P	4P 5P 6P
1255 minutes	1405 minutes
180 minutes	—
—	—

Aucune leçon supplémentaire obligatoire à Genève. Les cours d'appui sont donnés à l'intérieur de l'horaire ci-dessus. Les leçons de religion sont facultatives, elles sont du ressort des églises qui organisent elles-mêmes leurs cours, avec les personnes et dans les locaux de leur choix.

l'allégement préconisé en 2P et 3P et l'importance accordée à d'autres matières (math., activités créatrices, etc.) on admettra que les chiffres ci-dessous correspondent à la réalité. Pour la bonne règle, je mentionne entre parenthèses le temps indiqué dans le PE genevois.

1P	2P	3P	4P	5P	6P
* 540 min.	450 (510)	450 (510)	450 (495)	480 (495)	480 —

(\* y compris lecture, écriture, langage)

### Horaire légal des enseignants

Il est de 26 h. 05 pour les enseignants primaires et 24 h. 50 pour les enseignantes enfantines.

Cette légère différence est due au fait que l'école enfantine n'ouvre qu'à 8 h. 10, pour 7 h. 55 à l'école primaire.

### Mathématique - français

#### a) Mathématique

Jusqu'à la 4<sup>e</sup> P, toutes les classes genevoises appliquent le plan d'études romand. En 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> c'est encore le PE genevois qui fait foi, cependant on doit admettre que dans les faits c'est plus de 225 minutes (3 h. 45) que nos collègues consacrent à cette matière. Faute d'indications plus précises, je m'en tiendrai aux chiffres officiels.

1P 2P	3P 4P	5P	6P
20 %	25 %		
min. 180 250	300 350	225	225

#### b) Français

C'est le plan d'études genevois qui est appliqué pour le français. Cependant, vu

### La semaine de l'écolier genevois

4 jours et demi d'école, répartis sur : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi matin, avec, au milieu de tout cela, un bon grand jeudi tout entier. Consulté récemment au sujet d'un changement éventuel de la répartition de l'horaire hebdomadaire, le corps enseignant genevois s'est prononcé pour le statu quo, tandis que les parents étaient partagés : 50 % pour le maintien, 50 % pour un changement avec samedi entier de congé. Il faut relever que dans un canton à prédominance urbaine comme Genève, le jeudi de congé représente une respiration au milieu de la semaine, respiration qui permet l'organisation d'activités de plein air : jeux de sport, de neige, jardins Robinson, clubs du jeudi, tournois, etc., qu'on ne pourrait pour la plupart pas reporter au samedi. De même pour les corps de mu-

sique, les activités artistiques offertes aux enfants le jeudi.

### Devoirs à domicile

On ne peut ici que saluer la modestie du règlement de l'enseignement primaire genevois qui indique :

— en 1P, 2P, 3P les devoirs, exclusivement oraux, ne devront pas dépasser 20 minutes. Dès la 3<sup>e</sup> cependant, on pourra ajouter une copie brève contenant une difficulté de vocabulaire ou de grammaire :

— en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, les devoirs oraux et écrits ne dépasseront pas 40 minutes ;

— en 6<sup>e</sup>, 1 heure.

Ce n'est pas une révélation bien extraordinaire, ni sensationnelle, que de dire que ce règlement-là doit souvent être transgressé. Avec les meilleures intentions, d'ailleurs. (On imagine difficilement un enseignant donnant systématiquement trop de devoirs pour le simple plaisir de faire noircir du papier.) On peut donc se poser la question de savoir à quoi visent les devoirs :

— à consolider une ou plusieurs notions ;

— à faire acquérir une certaine autonomie dans le travail, à savoir mener une recherche, si modeste soit-elle.

Dans le premier cas : consolidation d'une notion, il faut chercher à comprendre pourquoi l'école ne réussit pas, dans le temps qui lui est imparti, à présenter une notion nouvelle de manière suffisamment solide, à l'exercer assez, pour qu'il ne soit pas nécessaire de continuer ce travail à domicile.

Un exemple : l'apprentissage de la lecture ne saurait se contenter, à l'heure actuelle, du travail fait en classe. Il faut que la famille complète l'action scolaire. On ne peut reprocher aux maîtresses des petits degrés de ne pas en faire assez, elles doivent pourtant donner à leurs élèves de 6-7 ans une page de lecture quotidienne à faire à domicile, avec toutes les inégalités de traitement qu'on peut imaginer : mères qui travaillent, parents de langue étrangère, frères et sœurs qui sollicitent aussi leur mère, etc. Il n'y a pas de solution toute faite ; cela ne dispense pas de réfléchir au problème. Il y a les plans d'études surchargés... et d'autres responsables.

Dans le second cas : les devoirs sont là pour apprendre à travailler seul, à faire une recherche, la situation est plus positive. Faire une recherche n'implique pas forcément un grand déploiement de force ni une grande dépense de temps.

Par contre, elle demande à l'enfant un certain sens de l'organisation et de l'initiative.

Quel que soit le sens qu'on veut donner aux devoirs, ne pourrait-on imaginer

qu'ils se fassent dans le cadre de l'école, en un lieu où les enfants puissent trouver un appui pédagogique s'ils en ont besoin, des documents (une bibliothèque par exemple) s'ils doivent en consulter ? Les

classes d'études surveillées vont-elles dans ce sens ? J'avoue n'avoir pas eu le temps de consulter mes collègues à ce sujet. *Mea culpa.*

Lu.

## Commission d'évaluation

La commission d'évaluation du travail scolaire s'est réunie début février, regroupant une quinzaine d'**anciens et nouveaux intéressés**. Après un large tour d'horizon sur les positions et propositions respectives de chacun, elle s'est attachée à définir ses objectifs futurs, et à organiser le travail à venir.

Les points suivants ont été retenus pour les prochaines séances : 1. lecture (pour les nouveaux membres) et discussion de la première partie du **projet de rapport** \*, actuellement rédigée sous forme provisoire, et axée sur un constat de la situa-

tion actuelle dans le domaine de l'évaluation à Genève ; 2. flash (à court terme) sur les notes de **conduite et d'application**, réflexion sur leur utilité pour enfants, parents et enseignants, sur leur rythme et leur forme d'attribution, recherche d'autres possibilités dans ce domaine ; 3. direction générale de notre recherche sur l'évaluation du travail, organisation de la suite du rapport, **propositions à long terme** ; 4. **recueil** d'expériences, de tentatives, de modes de faire qui pourraient être utiles à d'autres collègues et illustrer le surtout à comparer des élèves entre eux,

à une autre forme d'évaluation, qui consisterait plutôt à comparer chaque enfant à un objet déterminé, et à mesurer ses progrès ou ses difficultés propres.

Il y a encore de la place à la commission, il y a aussi beaucoup de place dans la boîte aux lettres de la SPG : **envoyez-nous vos avis et vos expériences, nous en avons besoin.**

\* A disposition au local St-Jean pour les collègues qui le désirent.

Pour la commission :  
Liliane Palandella.

## Chronique CIA

A la suite de l'assemblée SPG du 27 janvier, il m'est venu à l'esprit les quelques réflexions et propositions suivantes, que je vous soumets.

Tout d'abord, un terme entendu de façon réitérée me laisse songeuse, c'est celui de **spécialiste**. Loin d'être un titre de gloire, ce qualificatif m'apparaît plutôt comme un échec des efforts d'information tentés soit par le secrétariat de la CIA, soit dans les colonnes de l'*« Educateur »*. Une situation où, finalement, seuls les spécialistes comprennent et décident me semble très dangereuse, parce que les décisions vitales concernant le commun des mortels finissent par échapper des mains de ceux qui, en définitive, en subiront les conséquences.

C'est dans cette optique que je me place pour vous proposer une chronique (relativement) régulière et mensuelle sur la CIA. J'essaierai de la rendre la plus **simple** possible, sans trop trahir la complexité de la caisse, et suffisamment **courte** pour que vous ayez le courage de la lire. J'espère que vous trouverez quelques minutes à lui consacrer... sans vous endormir !

Pour que le contenu réponde vraiment

aux besoins, il me serait utile que vous me transmettiez vos questions (même ingénues ou saugrenues). Je les attends donc avec espoir, en vous assurant qu'elles ne seront pas traitées sous forme personnelle, et entre-temps, j'essaierai de mattaquer à quelques-uns des problèmes les plus souvent évoqués lors de rencontres fortuites.

Pour aujourd'hui :

### Sociétaire ou épargnant ?

Certains collègues ont parfois de la peine à savoir dans quelle catégorie ils se trouvent. Trois notions me paraissent importantes à ce sujet :

1. Tout le personnel de l'Etat est **obligatoirement membre de la CIA** du fait de son engagement, sans distinction de fonction, de sexe, de nationalité, de taux d'activité.

Exceptions : les personnes qui ont moins de vingt ans ou plus de l'âge légal de retraite lors de leur engagement ; certaines personnes engagées provisoirement par exemple candidats de première an-

née, apprentis, professeurs invités ; les personnes admises à rester à une autre caisse (art. 3).

2. Lorsqu'on entre à la caisse, on est **immédiatement admis comme épargnant**, et on le reste jusqu'à ce que les diverses formalités soient terminées (visite médicale, enregistrement). A ce moment, le secrétariat avise chacun personnellement de sa qualité définitive (sociétaire ou épargnant).

La date prise en considération est celle de l'entrée en service transmise par l'office du personnel de l'Etat (art. 3 bis).

3. En principe, **tout le personnel est affilié**, selon les nouveaux statuts (juillet 1975), comme **sociétaire**.

Exceptions : les personnes qui présentent un certificat médical avec réserves ; les personnes qui, lors de leur engagement, dépassent de quinze ans (ou plus) l'âge à partir duquel on doit payer une finance d'entrée, c'est-à-dire entrées à partir de l'âge de 45 ans (au plus tôt).

Au plaisir de vous lire à mon tour !

Liliane Palandella.

# Handicapés : ni étranges, ni étrangers

*Le comité de la SPG, en collaboration avec l'Office de la déficience mentale (Département de la prévoyance sociale), a décidé de tenir une rubrique mensuelle destinée à informer les enseignants des divers ordres sur les problèmes des handicapés, et plus particulièrement en un premier temps, des handicapés mentaux. Cette rubrique devrait permettre non seulement de préciser certains problèmes actuels, mais également de sensibiliser les collègues et par conséquent leurs élèves, au rôle que tous peuvent jouer en faveur de l'intégration des handicapés tant au niveau des loisirs, que des activités parascolaires, voire scolaires. Nous décrivons aujourd'hui les causes et classifications de l'arriération mentale, en précisant que ce texte n'est pas rédigé à l'intention des élèves, mais des collègues enseignants. Nous rappelons la leçon type parue dans l'« Educateur » N° 33 (2 novembre 1973) et signalons que l'ODM<sup>1</sup> tient à disposition des classes des schémas de leçons accompagnés de diapositives.*

*Toute suggestion, question, collaboration concernant cette rubrique sera accueillie avec intérêt par la soussignée qui espère répondre ainsi à un double besoin : une plus grande compréhension des handicapés et une meilleure connaissance du travail effectué par les collègues « spécialisés ».*

Françoise Boulaz,  
enseignante de pédagogie curative,  
membre du comité SPG.

## Les personnes handicapées mentales

**Peut être considérée comme handicapée mentale, la personne dont les difficultés d'adaptation à la société tiennent à l'arrêt ou au retard du développement mental sous l'effet de facteurs défavorables, constitutionnels, sociaux, éducatifs ou leur combinaison.**

Du point de vue clinique, pathologique ou étiologique le concept global est encore assez mal défini, les spécialistes donnent leur propre définition, chacun ayant tendance à mettre l'accent sur le point qui professionnellement le concerne le plus directement.

En fait, l'arriération mentale apparaît aujourd'hui comme une affection tou-

chant l'ensemble de la personnalité. Si la diminution de l'efficience intellectuelle est le symptôme le plus marquant, elle n'apparaît plus comme une réduction à un chiffre, mais comme une organisation propre qui s'inscrit dans l'ensemble du développement de la personnalité (Zazzo). Toute définition, faut-il le préciser, ne peut s'établir dans l'absolu, mais seulement par référence à une norme, d'où la relative objectivité de la notion.

## Les causes de l'arriération mentale

### A. Avant la naissance (causes prénaiales)

(De la conception à la 27<sup>e</sup> semaine de grossesse.)

1. Les aberrations chromosomiques.
2. Les mutations de gènes.
3. Les incompatibilités sanguines (facteur Rhésus, etc.).
4. Les irradiations.
5. Les agents mécaniques (mauvaise fixation de l'œuf, insuffisance du liquide amniotique, pression anormale sur le fœtus).
6. Les agents chimiques externes (médicaments, alcool, tabac, drogue).
7. Les agents chimiques internes (déchets du métabolisme maternel et de celui de l'enfant non éliminés).
8. Les troubles du métabolisme maternel.
9. Les maladies infectueuses de la mère (rubéole, toxoplasmose, etc.).
10. L'insuffisance d'oxygène à disposition du fœtus.

### B. Au cours de la naissance (causes périnatales)

(Dès la 28<sup>e</sup> semaine de grossesse jusqu'au 8<sup>e</sup> jour.)

Jusqu'à la naissance de l'enfant les causes prénaiales restent valables, ajoutons :

1. Les accidents d'accouchement (chute, forceps, ventouses).

2. Le manque d'oxygène chez l'enfant qui provoque de graves lésions (troubles circulatoires ou respiratoires de la mère, placenta insuffisant, trop long séjour dans les voies génitales, etc.).

### C. Après la naissance (causes postnatales) (Dès le 8<sup>e</sup> jour.)

Outre les troubles de la mise en marche autonome des divers systèmes du nouveau-né, les arriérations mentales sont imputées avant tout :

- aux troubles de la structuration du système nerveux central ;
- aux maladies infectieuses de ce système (ménigrites, encéphalites, etc.) ;
- aux traumatismes crano-cérébraux ; naturellement les divers troubles instrumentaux (motricité, vue, ouïe, etc.) peuvent provoquer des retards considérables.

### D. Les causes globales ou permanentes

Elles agissent avant, pendant et après l'accouchement, tout ce qui concerne les conditions socio-économiques et socio-culturelles y est rattaché.

## Classification

On classe les handicapés selon le degré de gravité de leur handicap. Divers systèmes sont proposés, tous doivent être utilisés avec souplesse et les comparaisons avec le QI doivent être effectuées avec précaution et souvent à titre indicatif. Les personnes handicapées sont avant tout des individus fort différents les uns des autres, et les étiquettes ne sont en fait souvent que des classifications d'ordre administratif dont il faut user avec prudence.

Nous retiendrons, suivant le conseil des experts, la classification de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

**imprimerie**

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa  
montreux**

<sup>1</sup> ODM, 6, Glacis-de-Rive, Genève, tél. 36 70 07.

## TABLEAU DE COMPARAISON DES DIVERSES CLASSIFICATIONS EN USAGE (ORAI)

QI 100	Médicale	Scolaire	Intégration professionnelle		QI 100
	Organisation mondiale de la santé (OMS) (rapport N° 392)	Commission suisse d'étude pour les problèmes des handicapés mentaux	Classification française	Commission suisse d'étude pour les problèmes des handicapés mentaux	
85		Scolarisable en classe de développ./Elève d'une classe de développement	Débile léger	Handicapé mental susceptible d'intégration professionnelle dans la vie économique	85
75		Handicapé mental susceptible de recevoir une formation scolaire	Débile moyen	Handicapé mental susceptible d'intégration professionnelle en atelier protégé	75
70	Arriération mentale légère	Handicapé mental susceptible de développement dans la vie pratique	Débile profond	Handicapé mental non susceptible d'intégration professionnelle, mais capable d'exercer une occupation	70
65		Handicapé mental susceptible d'acquérir des habitudes dans le domaine des soins personnels			65
50	Arriération mentale modérée				50
35	Arriération mentale sévère				35
20	Arriération mentale profonde	Handicapé mental uniquement susceptible de recevoir des soins.	Arriéré profond	Handicapé mental uniquement susceptible de recevoir des soins	20

### Les personnes psychotiques

Il ne s'agit primitivement pas d'une déficience intellectuelle, mais d'un **trouble de la personnalité** dans son développement. Le trouble fondamental est un trouble relationnel, la relation avec la réalité extérieure est perturbée. Dans certains cas après plusieurs années d'évolution les fonctions cognitives risquent de se développer de façon aberrante, ou ne pas se développer de manière à parler alors de débilitation. Une prise en charge très précoce peut dans certains cas remédier au trouble de l'organisation pathologique.

### Données numériques

Les données sont tirées d'études fragmentaires et il importe de les utiliser avec beaucoup de prudence. On peut admettre que les arriérés mentaux (OMS) représentent 3,5 % de la population totale. Parmi ces personnes arriérées mentales, les plus handicapées (profondes, sévères et celles ayant des troubles surajoutés du comportement) nécessiteront une assistance quasi continue au cours de leur existence. Ils représentent environ 0,8 % de la population totale.

L. Vaney,  
directeur de l'ODM.

## Trois dates à retenir

**Mardi 2 mars.** 17 heures. Ecole de St-Jean. Commission « EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL ».

**Vendredi 5 mars.** 17 heures. Ecole de St-Jean. Commission « ÉVALUATION DU TRAVAIL SCOLAIRE ».

**Mardi 9 mars.** 20 heures. UNI I (salle 101). ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- AMSEP-SPG
- Statut du président
- Décharges horaires
- Nominations à terme
- Programmes CIRCE II.

Nous vous attendons nombreux !

Le comité.

### Quelques précisions

#### Les infirmes moteurs cérébraux

Ils sont atteints de lésions des centres de commande et de coordination de la motricité, qui peuvent affecter la vue et l'ouïe par exemple. Si elles ne provoquent pas forcément un handicap mental (certains sont très intelligents), dans bien des

cas elles affectent la constitution des schèmes sensori-moteurs, donc le développement intellectuel (30 % environ sont scolarisables). Dans 50 à 75 % des cas la phonation est gravement perturbée. L'éducation thérapeutique et la chirurgie ont permis dans ce domaine de grands progrès.

**Rédactrice de la rubrique genevoise :**  
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,  
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

## LA SPR UNE ET DIVERSE

### L'horaire des élèves

#### Horaire global hebdomadaire exprimé en minutes effectives en classe

Première année primaire : 945 min.  
Deuxième année primaire : 1170 min.  
Troisième année primaire : 1170 min.  
Quatrième année primaire : 1305 min.  
Cinquième année primaire : 1305 min.

#### Petite classe

En première année il est prévu 90 min. de petite classe, en deuxième et troisième années 45 min. hebdomadaires.

#### Religion

Selon la loi, l'enseignement religieux est distinct des autres parties de l'instruction et les autorités scolaires communales veillent à ce qu'il ait lieu à des heures conve-

nables de la journée, soit avant, soit après les autres leçons.

#### Horaire légal des enseignants

Instituteurs de l'enseignement primaire : 32 périodes de 45 min.

Institutrices de l'enseignement primaire : 30 périodes de 45 min.

#### Mathématiques et français

Le nombre de minutes effectives consacrées à l'enseignement de ces deux disciplines hebdomadairement est le suivant :

mathématiques français

Première année	450 min.
Deuxième année	225 min. 450 min.
Troisième année	270 min. 405 min.

Quatrième année 315 min. 495 min.  
Cinquième année 315 min. 495 min.

#### Organisation de l'horaire hebdomadaire

Dans notre canton, la semaine de cinq jours à l'école primaire s'est heureusement généralisée avec un après-midi de congé, le mercredi.

#### Importance des devoirs

Selon le dernier bulletin du DIP (janvier 1976) les devoirs domestiques sont des applications et des répétitions des leçons données en classe.

Ils ne doivent pas exiger, chaque jour, d'un élève de force moyenne :

— plus de 20 minutes en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années primaires ;

— plus de 30 minutes en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années primaires.

On ne donne pas de devoirs le matin pour l'après-midi, ni le vendredi pour le lundi.

M. T.

## Enseignement en « duo »

En page 6 de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » du 11 février 1976, nos collègues du SNEPP-VPOD précisent leur position quant au projet gouvernemental donnant suite au postulat présenté au Grand Conseil le 22 mai 1975 par notre collègue André Aubry et le groupe socialiste.

A ce propos, quel dommage que ce postulat n'ait pas été déposé en période de plein emploi, voire de pénurie de membres du corps enseignant. Politiquement indéfendable direz-vous. Donc la motivation essentiellement politique et conjoncturelle de ce projet ressort une fois de plus. Appartient-il à un syndicat de se charger de trouver une solution à la « crise économique » actuelle, état de fait dont il n'est pas du tout responsable ? Au cas où la situation évoluerait comme nous le souhaitons, si la pénurie se substituait à la pléthora comment pourrions-nous défendre le duo ? Gouverner c'est prévoir... Là réside peut-être la raison de la limitation dans le temps de cette expérience. Et ce n'est pas nous qui gouvernons. Ce n'est pas notre problème et nos collègues secondaires indépendants l'ont compris puisqu'ils ont refusé d'entrer en matière sur ce sujet.

L'article paru dans la FAN fait mention de notre position et s'adresse « aux membres de la SPN qui ont refusé le projet » en leur annonçant que la SPV a adopté une résolution visant à la création de postes à mi-temps ou partiels (voir « Educateur » N° 20-1974, p. 453). L'auteur inconnu poursuit en ces termes : « Je pense que les Vaudois ont autant que les Neuchâtelois le sens des réalités pédagogiques. » Nous avons fréquemment l'occasion de collaborer avec nos collègues vaudois dans le cadre de la SPR et cette affirmation empreinte de solennité « à la Montesquieu » n'apporte rien que nous ne sachions de longue date.

Mais relisons l'« Educateur » N° 12 (1975) page 237. UN AN plus tard, la SPV évoque à nouveau cette résolution pour dire : « Une première entrevue avec le chef de service permet de croire à une issue favorable pour les classes du **degré supérieur**. Une commission officielle se consacrerait à ce travail (avec la SPV)... »

Deux nuances fondamentales apparaissent :

— d'une part, l'idée de l'enseignement à mi-temps est issue DES ENSEIGNANTS réunis en congrès, des ensei-

gnants motivés par des impératifs pédagogiques uniquement ; cette idée n'est pas un pseudo-remède à une « crise » ; elle n'est pas une solution de rechange contrant le refus d'abaisser l'âge de la retraite (surtout pas en pays vaudois...) ;

— le projet serait mis au point par le DIP vaudois en collaboration avec la SPV. Nos délégués neuchâtelois à la commission paritaire créée à cet effet par le DIP neuchâtelois ne pouvaient se prononcer sur le fond puisqu'ils n'étaient pas à l'origine de ce projet. Leur action s'est bornée à un exercice de style visant à rendre le texte du règlement le plus accessible aux enseignants.

Jusqu'à nouvel avis nous n'avons pas été consultés AVANT, mais après seulement.

Depuis de nombreux mois, nous essayons d'atténuer nos divergences, nous tentons — même dans notre propagande — de rester « fair-play », de combler le fossé que certains veulent à tout prix élargir, nous mettons la collégialité en évidence car nous voyageons dans le même train même si nous ne sommes pas (encore) dans le même wagon.

En quelques lignes livrées à la « grande » presse tout ce travail est sa-

bordé. On insiste lourdement. On prend à témoin monsieur-tout-le-monde que les enseignants sont divisés, qu'ils ne sont pas assez intelligents pour se consulter et tenir d'avoir une attitude cohérente. Ce doit être un plaisir de gouverner dans cette République. Pas besoin de diviser pour régner, « ils » le font eux-mêmes... Quelle maladresse. On va même jusqu'à s'essayer à donner une leçon (ô déformation professionnelle qui nous poursuit même dans notre troisième âge...).

Il semble que décidément quelques collègues du Haut ne veulent pas enterrer la hache de guerre et qu'à la guerre comme à la guerre, un journal bourgeois est choisi comme support à une information teintée de propagande naïve : c'est à l'unanimité que le district de Neuchâtel s'est prononcé contre ce projet. Il serait toutefois aisément de trouver quelque mécontent. Mais je pense qu'au SNEPP également, les absents qui s'abstiennent de prendre position en assemblée — tout en sachant que l'objet de leur mécontentement figure à l'ordre du jour en priorité — se privent

de la possibilité de « grogner » de manière à être entendu et chacun sait que gronder en solitaire n'a jamais rien prouvé ni changé.

D'éminents membres du SNEPP trouvent également maladroit d'étaler nos « divergences » dans la presse locale. C'est pourquoi nous renonçons à ce canal — sachant que vous êtes de fidèles lecteurs de l'*« Educateur »*, auquel quiconque peut s'abonner. A quand la même distribution pour « Services publics » ?

J.-P. Buri.

## Section de La Chaux-de-Fonds

### Assemblée du 26 janvier

#### Les duos

L'assemblée examine le rapport du CC, les questions et commentaires, et écoute avec intérêt les collègues Gacond et Fatton qui vivent une expérience très positive d'enseignement en duo. L'assemblée prend les décisions suivantes :

Question a) : 14 oui, 0 non.

Le premier commentaire est infirmé par l'expérience des deux collègues précités.

Question b) : l'assemblée ne se sent pas à même d'y répondre et pense que seule l'expérience permettra de le faire.

L'assemblée est d'avis que l'acceptation de cette expérience n'entraîne nullement l'abandon de notre revendication concernant l'abaissement de l'âge de la retraite.

Question c) : nombre de votants enseignant en primaire : 12 ; nombre de votants enseignant en préprofessionnelle : 2 ; nombre d'instituteurs : 7 ; nombre d'insitutrices : 7.

Question d) : 14 oui, 0 non.

L'assemblée souligne le problème de l'affiliation à une caisse de chômage pour les titulaires d'un demi-poste.

En conclusion, l'assemblée pense que le statut de maître généraliste n'est pas mis en danger par ces arrêtés. Ce problème n'est pas assimilable à celui posé par le projet d'expérimentation aux niveaux 5 et 6.

#### Disparité des salaires

Question 1. Oui : 0 ; non : 17 (9 hommes, 8 femmes) 3 réponses par écrit. L'assemblée est formellement opposée à ce procédé.

Question 2. Oui : 1 (homme) ; non : 16 (8 hommes, 8 femmes).

Question 3. Oui : 17 (9 hommes, 8 femmes) ; non : 0.

Question 4. Oui : 17 (9 hommes, 8 femmes) ; non : 0.

En conclusion, l'assemblée désire une égalité totale entre tous les enseignants également titrés et à tous les niveaux (salaire, sécurité de l'emploi, avantages sociaux : retraite, allocations diverses) sans distinction de sexe.

#### Divers

1. L'assemblée est favorable à une retraite à la carte, entre 60 et 65 ans par exemple.

2. Le problème des allocations de ménage et pour enfants est à revoir fondamentalement.

Cl. Schenk.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

## GRAND RELIEF de l'OUEST SUISSE

54 × 54 cm Echelle : 1 : 200 000 Prix : Fr. 28.50

Limites : Saint-Blaise - Saanen - Martigny - Chancy

#### avec en PRIME :

Relief de la Suisse Fr. 3.50  
ou Relief du Gothard Fr. 2.90  
ou l'un de nos autres reliefs

Editions DELPLAST 1032 ROMANEL

## ISRAËL

L'AVECER organise un voyage spécial avec réceptions et visites — 15 jours : Fr. 1930.—

Départ : 3 avril (après-midi).

Renseignements et inscriptions au plus tôt M. Claude Borel : Service des voyages du corps enseignant romand, Charmilles 9, 1008 Prilly, tél. (021) 34 86 07.

## LA SPR UNE ET DIVERSE

### L'horaire des élèves

#### Horaire global hebdomadaire exprimé en minutes effectives en classe

Elèves Oblig.	Facult. pour les communes	Enseignant	Français	Mathématique	Ann. scol.
990		1215 *	360	225	1 <sup>e</sup>
1225		1215 *	2 <sup>e</sup> 405 3 <sup>e</sup> 360	270	2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup>
1260		1260	g 360 f 315	g 315 f 270	4 <sup>e</sup>
1260	90 allemand 90 trav. man.	1260	360	315	5 <sup>e</sup> g
1260	90 allemand		315	270	5 <sup>e</sup> f
1260	90 allemand 90 trav. man.	1260	360	315	6 <sup>e</sup> g
1260	90 allemand		315	270	6 <sup>e</sup> f
1350	90 trav. man.	1350	315	270	7 <sup>e</sup> g
1350	90 à option		270		7 <sup>e</sup> f
1350	180 à option 90 trav. man.	1350	315	270	8 <sup>e</sup> g
1350	180 à option		270		8 <sup>e</sup> f
1350	180 à option 90 trav. man.	1350	315	270	9 <sup>e</sup> g
1440	180 à option		225	225	9 <sup>e</sup> f

\* Enseignement par sections de classe.

L'enseignement de l'allemand est obligatoire dès la 7<sup>e</sup> année. Les communes peuvent l'introduire dès la 5<sup>e</sup> année. Il devient alors obligatoire pour les élèves.

L'enseignement des travaux manuels est facultatif dès la 5<sup>e</sup> année pour les communes. Il devient alors obligatoire pour les élèves.

Les communes peuvent introduire des branches à option dans l'horaire.

L'enseignement des ouvrages est compris dans les branches obligatoires, ainsi que l'enseignement ménager en 9<sup>e</sup> année.

En plus de son horaire obligatoire, chaque maître peut encore donner jusqu'à 5 leçons de 45 minutes par semaine : allemand, travaux manuels, branches à option.

La durée annuelle de l'enseignement est de 38 semaines au moins. Sur demande de la commune et lorsque des circonstances particulières le justifient, la DIP peut exceptionnellement réduire cette durée jusqu'à 36 semaines.

Le nombre de leçons hebdomadaires dépend du nombre de semaines d'école.

LE TABLEAU CI-DESSUS EST ÉTABLI POUR UNE ANNÉE SCOLAIRE DE 39 SEMAINES.

A l'école enfantine, l'enseignement donné aux élèves est de 1200 minutes par semaine. Les maîtresses ont l'obligation d'être présentes 15 minutes avant le début de la classe.

### L'organisation de l'horaire

Les autorités scolaires des communes décident, souvent après consultation des parents et une période d'essai, de l'introduction de la semaine de 5 jours. Il n'y a plus beaucoup de communes dans lesquelles le samedi est jour d'école.

Un demi-jour de congé est fixé généralement au mercredi après-midi.

La loi dit qu'au degré inférieur, les filles et les garçons auront la classe pendant trois après-midi au moins. La matinée pourra comporter 3 ou 4 leçons et la journée 6 leçons au maximum.

Au degré moyen, les filles et les garçons auront la classe pendant 4 après-midi (3 au moins avec la semaine de 6 jours). La matinée comprendra 4 ou 5 leçons et la journée entière ne dépassera pas 7 leçons.

Au degré supérieur, le régime sera le même qu'au degré moyen avec cependant un maximum journalier pouvant atteindre 8 leçons. Chaque leçon dure 45 minutes, avec une pause d'au moins 5 minutes entre deux leçons.

### L'importance des devoirs

La loi stipule tout d'abord ce qui n'est pas admis comme devoirs :

— travaux manuels ;

— travaux de vacances ;

— devoirs de la matinée pour l'après-midi du même jour ;

— devoirs à exécuter pendant les dimanches et jours fériés.

Si, en revanche, l'enseignement est supprimé entièrement le samedi, les devoirs pourront être donnés pour le lundi mais dans une mesure restreinte.

Les devoirs de mémorisation et de répétition doivent être répartis de manière égale sur toute l'année scolaire.

Les devoirs à domicile seront régulièrement contrôlés par le maître. Dans leur appréciation, il tiendra compte des conditions sociales des élèves.

Il n'existe cependant aucune obligation pour le maître de donner des devoirs à ses élèves.

A. Babey.

## La commission des statuts a commencé son activité

Conformément aux décisions de l'assemblée du 21 novembre à Glovelier, le comité provisoire du Syndicat des enseignants du futur canton du Jura vient de créer une commission qui représentera les différentes catégories d'enseignants et qui sera chargée d'élaborer les statuts du syndicat en voie de formation.

Au cours de sa première réunion, elle a désigné son président en la personne de Jean-Marie Ory, juriste, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Delémont. Le secrétariat sera tenu par Paul Simon. Voici la composition de cette commission :

Jean-Marie Ory, président, écoles de commerce, Delémont. Paul Simon, secrétaire, Saignelégier. Jean-Claude Bailat, écoles professionnelles, Delémont. Marcel Baillif, instituteur, section de Porrentruy, Bonfol. Marc-Alain Berberat, écoles normales, Porrentruy. Norbert Girard, écoles professionnelles, Porrentruy. Pierre Maeder, instituteur, section de Delémont, Delémont. Marguerite Mamie, maîtresse d'ouvrages, Association des maîtresses d'ouvrages, Soyhières. Francis Menes, maître secondaire, section de Delémont, Bassecourt. Paul Moeckli, professeur, école cantonale, Porrentruy. Gérald Piqueret, professeur, écoles normales, De-

lémont. Sylvie Rais, Association des jardiniers d'enfants, Le Bémont. Pierre-André Rebetez, maître secondaire, secrétaire des Franches-Montagnes, Breuleux. Paul Sanglard, instituteur, comité provisoire, Porrentruy. Andr Schafer, instituteur, section Franches-Montagnes. Les Genevez. Marcel Turberg, Association jurassienne des maîtres aux écoles professionnelles, Delémont. Jeannette Vallat, maîtresse ménagère, section jurassienne des maîtresses ménagères, Porrentruy. Bernard Moritz, maître secondaire, section de Porrentruy, Fontenais.

Après avoir pris connaissance des remarques liminaires formulées par le comité provisoire, la commission a défini ses méthodes de travail et le rythme des séances. Le délai pour une première lecture des futurs statuts dans les trois assemblées synodales a été fixée au printemps 1977.

B.

## Le système

Il y a trente ans, toutes les écoles de ma ville étaient réunies dans le même bâtiment. Quand l'école primaire et l'école secondaire, qui occupaient chacune un étage, se sentirent trop à l'étroit, on construisit pour la seconde un édifice où on la logea. L'école primaire occupa les locaux laissés libres et continua à grandir. Quelques années plus tard, elle reprit encore les salles que lui abandonnait l'école professionnelle, pour laquelle on érigea un bâtiment. Et l'école primaire continua à grossir. Ses classes s'installèrent un peu partout, dans un locatif que l'on transforma, dans des salles de toute nature,

dans un pavillon en bois dont le plancher ne mit que six mois à gondoler. On lui fit même un jour un collège de quartier de quatre classes, dans lequel on en plaça rapidement cinq.

Lorsqu'on ne put plus faire autrement, on dut bien se résoudre à construire pour elle une vraie école. Mais les oppositions, qui ne s'étaient jamais élevées contre les autres écoles, s'abattirent en masse. C'était trop cher ! On allait même jusqu'à écrire que les enfants de l'école primaire avaient droit comme les autres à l'enseignement et à l'éducation, mais qu'il fallait demeurer dans des limites normales.

Ce qui avait pris deux ans pour les autres écoles en pris dix pour l'école primaire. Dix ans d'études, de recherches, de projet refusé, de polémiques, de prises de position passionnées...

Jamais personne, pendant trente ans, n'émit l'idée saugrenue que l'école primaire pourrait déménager dans des locaux tout neufs pendant que ses consœurs se partageraient la surface restante.

Un peu comme le petit dernier qui userait toutes les culottes de ses grands frères...

*Travelingue.*

## AU CENTRE DE PERFECTIONNEMENT

### Radiographie des cours 1976

Il y eut 3852 inscriptions en 1975 pour les cours organisés par le Centre de perfectionnement. 3806 inscriptions sont déjà parvenues pour les cours de 1976. Ce n'est pas un résultat définitif, puisque le délai a été prolongé au 31 mars.

Les cours de recyclage à caractère obligatoire viennent en tête avec 1154 inscriptions. Ils concernent l'éducation musicale (148), l'éducation physique (92), la mathématique (1189 pour 48 cours), l'étude précise du classeur pour les maîtresses ménagères (125).

Les cours de formation d'animateurs et d'expérimentation et les cours com-

munis à plusieurs niveaux ont recueilli 169 inscriptions. Les deux cours d'expérimentation de mathématique viennent en tête avec chacun 25 inscriptions.

Il y a 61 inscriptions pour les cours de branches à option, dont 21 pour l'allemand, 13 pour l'algèbre et 10 pour la géométrie.

Il y a 178 inscriptions pour les cours destinés aux maîtresses enfantines. L'orthophonie figure au premier rang (42), suivie de la préécriture (35) et de la prélecture (31). Dans ce même secteur de la formation continue, 183 maîtres primaires ont choisi d'abord l'enseigne-

ment biblique (33), la rédaction, l'élocution et le vocabulaire (23), le tissage (34).

33 maîtres de classes spéciales (auxiliaires) suivront le cours qui leur est destiné et qui est consacré au plan d'études. 50 maîtresses ménagères s'initieront à l'utilisation des matières synthétiques et du repassage. Les maîtresses d'ouvrages ont fourni 176 inscriptions pour les 12 cours qui leur sont destinés, avec des préférences pour le cuir (61) et le sprang (27).

67 enseignants des écoles moyennes et supérieures se sont annoncés pour les 18 cours qui les concernent. Celui de géolo-

gie et morphologie se donnera devant 13 élèves.

Il n'y a que 10 inscriptions pour les 13 cours mis sur pied par le Centre de perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire. Les maîtresses d'ouvrages ont envoyé 57 inscriptions pour divers cours d'activité créatrices manuelles. Le tissage à lui seul obtient la palme avec 33 inscriptions.

101 inscriptions sont parvenues pour les cours intéressant les maîtres primaires et secondaires. Les thèmes d'histoire de l'Eglise seront étudiés par 30 élèves.

Les cours communs à tous les niveaux ont permis l'inscription de 914 participants. Les plus recherchés sont la guitare (88 inscriptions !), le visionnement de films d'enseignement de court métrage (40), le ski alpin (35), la confection de bougies (35), la danse et gymnastique expressive (32), la lecture suivie en classe (32), le matériel d'histoire utilisable en classe (28), l'excursion à ski « La Haute Route » (27), le ski alpin (25), la macrophotographie dans la nature (24), le volleyball (23), l'activité de l'enfant et de l'adulte (23).

Pour les cours communs à plusieurs niveaux, où l'on a enregistré 97 inscriptions, les trois les plus prisées sont la vannerie (12), la diction (11) et les problèmes concernant l'adaptation et la délinquance des mineurs (10).

74 enseignants se sont encore intéressés à faire partie d'un groupe de travail. 19 d'entre eux enseignant dans la même discipline prépareront des sujets de leçons, 14 feront une étude de l'adaptation de l'enseignement de l'économie familiale destiné aux élèves handicapés, 13 formeront un groupe de réflexion sur les activités créatrices manuelles.

## Ce qui n'intéresse pas ou plus les enseignants

Sur les 300 cours proposés aux enseignants jurassiens, 16 n'ont recueilli aucune inscription, 30 en ont reçu 1 seule, 14 en ont reçu 2. On en trouve encore 21 avec 3 inscriptions et 23 avec 4 inscriptions.

Nous citons au hasard quelques-uns des domaines n'intéressant pas ou peu les maîtres : français, italien, génétique, littérature allemande, analyse des messages codés, divers cours de mathématique, tous les cours organisés par le Centre de perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire, macramé, laboratoire de langue (allemand), stage individuel dans une entreprise, hockey sur glace, radio à l'école, enseignement programmé, coordination romande et suisse, photographie, utilisation des bâtiments scolaires, espéranto, électricité, bande des-

sinée, émissions TV, emploi du magnétophone, docimologie, batik, étude de l'habitat rural, journées de réflexion pour les maîtres de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année primaire,

formation continue des maîtres de classes d'application, etc.

B.

## Aux moniteurs de condition physique

Des modifications importantes sont intervenues dernièrement dans la branche « Condition physique ». Voici l'essentiel :

— garçons et filles peuvent participer en cours mixtes à l'entraînement de la condition physique ;

— la distinction entre moniteur condition physique JG et moniteur condition physique JF est supprimée ;

— le moniteur et la monitrice de condition physique peuvent dorénavant enseigner leur branche, sous forme de leçons entières, dans tous les cours J et S (ski, tennis, volley, basket, etc.) ;

— ils ont désormais la compétence d'organiser aussi l'examen d'athlétisme dans le cadre des examens de performance ;

— ces modifications offrent de nouvelles possibilités d'activité.

MM. Jean-Louis Moirandat, instituteur à Charmoille, et Jean-Jacques Zuber, maître de gymnastique au Collège de Delémont, ont obtenu la reconnaissance d'expert dans la branche entraînement de la condition physique. Nos félicitations.

Cours de moniteurs de la branche « Condition physique »

### Cours fédéraux :

Cat. 2. Du 3.5 au 8.5.1976 à Macolin/Délai d'inscription : 3.3.1976.

Cat. 3. Du 23.10.1976 au 30.10.1976 à Macolin/Délai d'inscription : 23.8.1976.

### Cours cantonal de perfectionnement

Cat. 1 à 3. Du 25.9 au 26.9.1976 à St-Imier/Délai d'inscription : 23.7.1976.

### Cours cantonal de formation de moniteurs, cat. 1

Du 26.5 au 30.5.1976 à St-Imier/Délai d'inscription : 23.6.1976.

Ce sera le premier cours mixte.

Les formulaires d'inscription sont à demander à l'Office jurassien J et S, 2610 St-Imier (tél. (039) 41 10 84).

Pour le cours de perfectionnement, une inscription sur carte postale suffit.

Rappelons encore que chaque moniteur ou monitrice a l'obligation de suivre un CCP tous les 3 (trois) ans.

Service de presse J et S.

### J'AI RETENU DE MES LECTURES...

« Le jour de la Rentrée, n'importe quel Nouveau aurait reconnu le prof. de gym. parmi les autres : ni lunettes sur la figure, ni poil d'aucune sorte ; pas de serviette, pas de chapeau. Son front bas, son air malheureux ; cette considération un peu méprisante des autres pour sa carrure et leur peur, en lui tendant la main, qu'il ne la broie sans le vouloir : tout le désigne. Ses livres, ce sont les espadrilles ; sa plume, un sifflet ; son Cicéron, c'est Georges Carpentier et ses équations, les agrès. Parfois, durant les matches de basketball, un vieux monsieur chauve et voûté vient lui rendre visite. Il respire péniblement et, lorsqu'il tousse, on a vite fait le tour de sa poitrine creuse. Cet homme consumé dont les yeux fixes ne cessent de contempler sa mort prochaine est l'ancien prof. de gym. — et quelques-uns, dont François Voisin, pensent que la culture physique n'est peut-être pas aussi profitable qu'on le dit. Ils attendent sournoisement le jour où Cayolle et quelques autres brutes se videront, à force de gym., deviendront creux et fragiles comme le vieux prof... »

Gilbert Cesbron,  
« Notre Prison est un Royaume »,  
La Guilde du Livre, Lausanne.

## Avis

Le dernier volume des procès-verbaux de la Communauté des élèves de l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy étant introuvable, nous remercions d'ores et déjà les anciens normaliens qui seraient susceptibles de nous donner quelques indications concernant ce document (tél. (066) 66 18 07).

ENIP.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :  
Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

## LA SPR UNE ET DIVERSE

### L'horaire des élèves

#### L'horaire global hebdomadaire en minutes effectives en classe

Comme le veut le titre de ce thème, les temps globaux qui suivent s'entendent récréations déduites.

L'organisation scolaire fribourgeoise prévoit et fait appliquer les normes suivantes :

1) classe enfantine : 1050 min. ou  $17\frac{1}{2}$  h. de 60 min., ou 20 h. de présence active ;

2) classes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années : 1350 min., soit  $22\frac{1}{2}$  h. de 60 min., ou 25 h. de présence active ;

3) classes de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> : 1500 min. = 25 h. de 60 min. =  $27\frac{1}{2}$  h. présence active.

La conversion en heures de présence active tient également compte de la déduction de  $2\frac{1}{2}$  h. de récréation, pour chacun des 3 groupes.

La leçon d'instruction religieuse est entièrement incluse dans l'horaire. La durée ne dépasse pas 120 minutes par semaine pour toutes les classes primaires, comprenant le temps consacré par le catéchiste et celui que donne le maître.

#### Rattrapage

Le temps qui lui était destiné ces dernières années n'entre plus en ligne de compte pour les raisons suivantes :

1) la baisse progressive des effectifs dont la moyenne actuelle se chiffre par 23,59 unités par classe, a conduit à la suppression récente du rattrapage ;

2) au sein des regroupements scolaires qui entraînent le déplacement journalier des élèves, il n'a pas été possible de maintenir cette structure en raison de l'horaire plus ou moins strict à respecter. Dans les classes à faible effectif, bien inférieur à la moyenne indiquée plus haut, à la faveur de nombreuses circonstances qui relèvent de la diligence du maître, le rattrapage est utilement compensé par les ressources de l'enseignement individuel. L'expérience et la sollicitude du maître sont à ce point de vue des plus efficaces.

#### L'horaire légal de l'enseignant

Le corps enseignant est soumis aux dispositions contenues dans la loi cantonale sur le statut du personnel de l'Etat adopté par le Grand Conseil le 22 mai 1975. La gent enseignante est ainsi astreinte au même nombre d'heures effectives de travail que le personnel administratif, soit 44 heures (art. 29 du règlement d'application).

Cet horaire obligatoire de 44 heures comprend, cela va sans dire, les heures effectives de présence, le temps consacré à la préparation de l'activité journalière, le temps important affecté à la correction, à la culture personnelle sous le signe de l'éducation permanente, sans oublier non plus l'exécution des tâches administratives, nombreuses parfois. Comme chacun le conçoit, la préparation ne comprend pas seulement celle qui s'opère au jour le jour ; il faut y ajouter les recherches, certains travaux d'envergure ainsi que la répartition de l'horaire annuel à laquelle les maîtres réservent les dernières semaines des vacances d'été.

Le temps voué au recyclage est en partie pris sur le temps de classe, l'autre sur les périodes de congé, cela pour tenir équitablement compte des 14 semaines nominales de vacances. Comme ailleurs, les maîtres, dans leur immense majorité, s'astreignent volontiers durant l'année, et particulièrement durant la longue relâche estivale, aux cours et aux sessions prévues à leur intention.

#### Distribution de l'année scolaire

38 semaines effectives d'enseignement, dimanche et jeudi exceptés, équivalent à 190 jours d'activité scolaire. Les 14 semaines dites de vacances s'expriment par 70 jours « scolaires ». (Dimanche et jeudi non inclus.)

#### En résumé

Temps de classe : 190 jours ou 38 semaines de 5 jours.

Temps de relâche : 70 jours ou 14 semaines de 5 jours.

Le calendrier de l'année scolaire se répartit strictement selon les normes énoncées. Situation existant depuis plus de 15 ans.

#### Temps consacré à l'enseignement de la mathématique et au français

Même norme pour chacune des deux disciplines, soit 350 minutes par semaine pour garçons et filles dans toutes les classes. Toutefois, les effectifs de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> filles reçoivent un appoint de 300 min. pour le français, l'expérience ayant maintes fois constaté que les adolescentes du cours supérieur manifestent plus d'aisance en langue maternelle que les garçons.

#### Organisation de l'horaire hebdomadaire

Généralement, le jeudi entier est jour de congé. Il faut noter cependant que sur 273 communes, 75 d'entre elles connaissent le régime du samedi entier. Une trentaine d'autres ont opté pour le mercredi après-midi et le samedi après-midi.

Le choix du jour ou des demi-jours de congé est du ressort des seules autorités communales : Municipalité et commission scolaire. L'Etat, quant à lui, veille à ce que l'on tende à la coordination sur le plan régional, c'est-à-dire au niveau de chacun des 7 arrondissements scolaires.

Cette préoccupation vise essentiellement à tenir compte de la concordance du jour de congé hebdomadaire entre les classes primaires et celui en vigueur à l'école secondaire de l'arrondissement.

Pour la petite histoire, on se rappelle l'épilogue que connaît la propagande faite en faveur des 3 demi-jours hebdomadaires. Cette proposition fut sanctionnée le 29 juin 1975 lors d'un vote populaire qui s'exprima par la négative à une large majorité.

#### Importance des devoirs par semaine

Depuis au moins une décennie, la Conférence des inspecteurs, d'entente avec le DIP, a mis en vigueur des normes uniformes dans le domaine autrefois extrêmement variable des devoirs scolaires. Cette mesure raisonnable prise de concert avec le corps enseignant s'avéra utile et bienvenue, l'ampleur et la difficulté des tâches à domicile présentant des proportions fort différentes suivant les classes et les régions.

Les normes appliquées sont les suivantes :

1) 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> classes ou cours inférieur :

30 minutes ;

2) 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> classes ou cours moyen :

45 minutes.

3) 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> classes ou cours supérieur :

60 minutes.

Pas de tâches à domicile pour le lundi matin.

Cette codification généralisée, et c'est important, découle de la règle selon laquelle les devoirs imposés ne doivent être que des applications pratiques de leçons bien expliquées, l'élève étant censé les absoudre généralement seul.

C.

## A l'écoute des commissions scolaires

De plus en plus, la commission scolaire d'une commune ou d'un groupement de communes représente une autorité dont l'importance va grandissante. Son rôle effectif ne se limite plus à exercer sur l'enseignant un mandat de surveillance sourcilleuse mais bien plus une mission de collaboration, de concertation et de soutien, visant à promouvoir non seulement l'instruction populaire, mais avec la même sollicitude, les exigences de l'éducation. Avec l'évolution des mentalités villageoises se dissipe heureusement le temps où, au sein de certaines commissions scolaires, la méfiance à l'égard de l'école et de l'instituteur s'inscrivait sournoisement dans les relations.

### Election et composition

L'élection de la commission scolaire pour 4 ans est l'un des attributs du Conseil communal (municipal) qui la constitue au prorata de la population. Le choix de ses membres a lieu après la reconstitution quadriennale de l'exécutif communal qui s'inspire souvent de l'échiquier politique ou parfois des retombées des élections. Le nombre des membres s'élève à :

2 membres dans les cercles comptant jusqu'à 100 habitants ;

4 membres dans les cercles comptant de 101 à 300 habitants ;

6 membres dans les cercles comptant de 301 à 700 habitants ;

8 membres dans les cercles comptant de 701 à 1500 habitants ;

10 membres dans les cercles ayant plus de 1500 habitants ;

12 membres dans les cercles comptant plus de 10 000 habitants.

Dans les cercles formés de plusieurs communes ainsi que dans les regroupements scolaires, les membres sont choisis dans chaque commune proportionnellement à la population. Chacune d'elles doit avoir au moins un représentant.

A chacune des commissions s'ajoute le délégué désigné par le Conseil d'Etat. Chaque commission présente ainsi un

nombre impair de membres. Les femmes y ont accès surtout depuis l'adoption, le 7 février 1971, du suffrage féminin.

### Représentants du corps enseignant dans la commission

Par suite de l'introduction d'un article 117 bis dans l'arrêté du 6 mars 1970, des délégués du corps enseignant peuvent être appelés à siéger au sein de la commission scolaire.

Ils ne participent toutefois pas aux nominations des maîtres, à leur confirmation périodique, ni aux sanctions à appliquer à l'endroit des maîtres, de même qu'aux affaires qui les concernent personnellement. Ils ne sont pas non plus habilités à procéder à des visites de classe. L'instituteur ou l'enseignante est appelé parfois à remplir la fonction de secrétaire. Il appartient au délégué de l'Etat de convoquer la première réunion qui doit procéder à la constitution.

Lorsqu'il le juge utile dans certains cas particuliers, l'inspecteur peut réunir la commission sous sa présidence. Il n'est pas rare également que l'inspecteur n'appelle à siéger ensemble les présidents des commissions de la zone dont il a la juridiction. Heureuses les communes où commission scolaire et corps enseignant collaborent dans le plus loyal esprit de coopération et d'harmonie.

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise :  
Albert CARREL, Reichen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

## Valais

## LA SPR UNE ET DIVERSE

### L'horaire des élèves

#### Horaire global hebdomadaire

En Valais, l'horaire légal de l'école primaire est de 30 heures, réparties sur 5 jours de classe. Vu les difficultés posées par la géographie du canton, chaque commune a la possibilité d'adapter les horaires. En principe, les élèves sont astreints à 3 heures de classe par demi-journée, moins un quart d'heure de récréation. (Horaire hebdomadaire : 1650 minutes). Pour l'instant, la première année primaire est soumise aux mêmes obligations, tandis que les élèves de l'école enfantine ne viennent que 4 heures par jour en classe (hebdomadaire : 1200 minutes).

L'instruction religieuse occupe 3 heures par semaine.

#### Horaire légal de l'enseignant

Pour le moment, il n'existe pas en Valais un horaire légal de l'enseignant. Il est difficile d'établir d'une manière précise le temps que l'enseignant passe pour sa classe en dehors de l'horaire légal. La

préparation est importante dans les petites classes ; les corrections sont plus nombreuses au degré moyen.

#### Mathématiques et français : horaire hebdomadaire

Math. cours inférieur : 4 1/2 h. ou 270 min. ; cours moyen : 5 1/2 h. ou 330 min.

Français cours inférieur : 10 1/2 h. ou 630 min. ; cours moyen : 9 1/2 h. ou 570 min.

#### Organisation de l'horaire

Dans la majorité des classes valaisannes, les élèves ont congé les après-midi du mercredi et du samedi. Cependant, dans certaines vallées où les transports posent des problèmes, les élèves sont libres le mercredi entier. Dans quelques villages aux habitations disséminées (maints élèves sont réveillés à 6 heures), cette coupure du mercredi se révèle très profitable.

## Importance des devoirs

Il n'existe pas en Valais de réglementation sur les tâches à domicile ; néanmoins, les inspecteurs de l'enseignement primaire ont publié, il y a quelque temps, des principes de base à ce sujet ; en voici un aperçu :

— les devoirs constituent normalement l'application de notions déjà acquises ; l'élève doit être en mesure de les exécuter sans aide particulière ;

— les exercices impliquant des recher-

ches sont excellents dans la mesure où ils sont soumis à une saine mesure ;

— la valeur d'une tâche se mesure à la qualité, non à son étendue ;

— les devoirs du dimanche ont été heureusement supprimés ; cela n'implique pas un accroissement des leçons orales ;

— les tâches distribuées à l'avance pré-

sentent pour le maître comme pour l'élève de sérieux avantages.

L'âge d'entrée en première primaire ayant été abaissé d'une année, le DIP a demandé aux enseignant(e)s de ce degré de supprimer toute tâche à domicile.

P.-M. G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil, 1874 CHAMPERY.

## En Suisse romande, au cinéma

### Le Sauvage

de J.-P. Rappenau

Divertissement endiablé auquel nous convie J.-P. Rappenau. Les aventures multiples, bruyantes, aquatiques, automobiles et sentimentales d'un couple inattendu : Yves Montand et Catherine Deneuve, nous entraînent à Caracas et mer environnante. On fait volontiers le déplacement.

Comme tous les hérissons, il est tendre et bourru, pas facile à manier, ce bon sauvage qui robinsonne sur une île idéalement déserte et accueillante. Retiré dans ce décor de rêve occidental, il tourne le dos au monde et à son épouse-glaçon, sophistiquée et PDG super.

Mais surgit l'explosive Catherine : adieu calme, méditation et cultures maraîchères. La tornade blonde est emportée, effrontée, arrogante, collante et colérique, excitée et excitante, empêcheuse de tourner en rond ; en un mot irrévérencieux : c'est la belle emmerdeuse de première classe.

Sans scrupule et avec une farouche détermination, elle lancera un très gros pavé dans la solitude aimable de l'ours. Epoustouflé de tant d'audace, il va réagir avec force et maladresse.

Comédie alerte, cascades à l'américaine, on admire Caracas de haut, on se prend les pieds dans le tourniquet d'un hôtel, on glisse, plonge, on casse de la vaisselle, mais les coeurs ne sortent point brisés de l'aventure.

Inutile de dire que le numéro Montand-Deneuve est très au point et que ce film n'a d'autre prétention que de distraire. Objectif atteint, on rit souvent, on se détend, pas de grimaces à la sortie. Très bien, M. Rappenau !

### Il pleut sur Santiago

de Helvio Seto

Giboulées et averses sur le Pacifique : septembre, c'est le printemps dans l'hémisphère sud. Il pleut sur Santiago, il pleut sur l'île de Pâques.

Dans le ciel de Santiago, ce n'est pas l'été qui fourbit ses armes, ni les feux de la Saint-Jean (ou de la Saint-Michel, calendrier oblige) qu'on allumera tantôt. Ce sont, dans les cours des casernes, des grenades qu'on distribue, des lance-flammes et des mitrailleuses qu'on entasse sur les camions, des chars qu'on sort des hangars.

Ce sont aussi des schtroumpfs verts qu'on aligne et qu'on gave de potion épaisse mais efficace : l'anticommunisme ; de sorte que d'ici quelques brèves heures ils n'auront d'autre réflexe que de tirer sur leurs voisins, leurs frères, leurs amis : leurs concitoyens. Préparatifs meurtriers à l'heure indéfinissable où la nuit bascule dans le jour.

On basculera beaucoup ce 13 septembre, au Chili :

— du sourire dans l'inquiétude et la peur ;

— de l'ahurissement dans l'horreur ;  
— de la résistance dans l'impuissance ;  
— de l'exubérance dans le désespoir ;  
— de la démagogie dans la torture ;  
— de la liberté dans l'oppression ;  
— de la démocratie dans la dictature.

On tombera en arrière, bras écartés, corps offerts aux crosses et aux bottes des pions verts, on tombera en avant, frappés dans le dos, défénestrés, criblés, fusillés, exécutés. Tous ces mots de guerre qu'en langage civil on dit : assassinés.

Un long hiver s'abat sur le Chili. Faut-

il redire la résistance sans issue de l'Unité Populaire et de ses partisans, qui voient se coaliser contre eux les forces extraordinaires de l'argent, des intérêts étrangers, de la minorité possédante et agissante ? Répéter qu'entre le pot de fer et le pot de terre la lutte est inégale ?

Le film de Helvio Seto est une fiction, dans le sens où il reconstitue entièrement des événements récents, plutôt que d'utiliser des prises de vue authentiques et documentaires. Des artistes connus font l'affiche, appui certain pour la distribution.

Il faudrait avoir une pierre à la place du cœur (quel que soit le côté où on le porte) pour ne pas être envahi de tristesse et d'indignation à l'évocation de ce drame. Je dirais presque : heureusement. Car le film de Seto a quelque chose de guindé, d'apprêté, de maladroit, cela malgré les efforts d'acteurs dont on connaît le talent : J.-L. Trintignant ne réussit pas à être convaincant, B. Fresson semble mal à l'aise, Annie Girardot est bien falote. Il n'y a guère que Maurice Garrel, remarquable en vieux militant de base, et Laurent Terzieff en journaliste français, qui trouvent le ton de la sincérité. Faut-il incriminer les dialogues de Georges Conchon ou le fait que, ayant été tourné en Bulgarie avec des figurants ne comprenant pas le français mais écoutant des discours dans cette langue, le film perd en spontanéité ? Des slogans qu'on connaît bien en espagnol, sonnent bizarrement en français : « El pueblo unido, jamas sera vencido », ne se traduit pas.

Quoi qu'il en soit, malgré ses imperfections ce film est à voir ; il a le mérite de nous laisser perplexes sur les chances de survie d'une démocratie naissante et balbutiante quand elle est entourée de sorcières cruelles et malfaisantes.

Il pleut sur Santiago et sur tous les barbelés du monde. Allende a disparu. Le film s'achève sur la mort de Pablo Neruda. Mais il en est de certains espoirs comme du lisseron : 100 fois on l'arrache, 100 fois il repousse.

La Crécelle.

# Activité créatrice

Pour éveiller l'activité créatrice chez l'enfant, la collection Carrousel (Gamma) suggère aux éducateurs et aux mamans de nombreux travaux sur la base d'un matériel simple.

Venez assister aux animations qui sont organisées avec la participation d'enfants à

**Genève**, Librairie Aladin,  
29, rue Voltaire

de 14 h. 30 à 16 h. 30      le 4 mars 1976

**Sierre**, Librairie Amacker,  
14, av. du Général-Guisan

de 14 h. 30 à 16 h. 30      le 10 mars 1976

**pour l'enfant**

## Lehrer Weiterbildungs- Kurse

### **EUROCENTRE PARIS**

Stages de perfectionnement pour professeurs  
étrangers enseignant le français

12 juillet – 31 juillet 1976

### **EUROZENTRUM KÖLN**

Weiterbildungskurse für fremdsprachige  
Lehrer, die Deutsch unterrichten

12. Juli bis 31. Juli 1976

### **EUROCENTRO FIRENZE**

Corsi di aggiornamento per insegnanti  
stranieri di lingua italiana  
dal 19 luglio al 7 agosto 1976

### **EUROCENTRO MADRID**

Curso de perfeccionamiento para profesores  
extranjeros de español!  
del 12 de julio al 31 de julio 1976

Die Kurse sind praxisbezogen und vermitteln  
Erkenntnisse der angewandten Methodik, Linguistik  
und Lernpsychologie.

Prospekte mit genauer Beschreibung der Kurse und  
Preisangaben sind kostenlos erhältlich bei:

Schweizer Stiftung ohne Gewinnstreben

# **EUROZENTREN**

Tel. 01-45 50 40 8038 Zürich Seestrasse 247 E



*L'imprimé de goût,  
toujours signé...*

Imprimerie  
Corbaz S.A.  
Montreux

Av. des Planches 22

Tél. (021) 624762